

Enfance en Gironde : pour une protection de l'enfance au cœur de la société

Schéma départemental
de prévention et protection
de l'enfance 2025 - 2029

Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance 2025 - 2029

Sommaire

Éditoriaux	6
Bilan et contexte de la politique de protection de l'enfance en Gironde	8
2018 – 24 : l'action départementale marquée par des avancées et de nouveaux enjeux	10
→ Les 3 axes et leurs faits marquants	10
→ Les grands constats	12
La protection de l'enfance en Gironde	14
Le contexte national et départemental	16
→ Un système français « à bout de souffle »	16
→ La Gironde face à la hausse des besoins	17
Enjeux et aspirations de la politique de protection de l'enfance en Gironde	26
Le schéma 2025 – 2029 sous le signe de la concertation	28
→ Un Comité stratégique représentatif	28
→ Prendre le temps d'écouter et de construire	29
→ La gouvernance du schéma, le suivi et le pilotage	32
→ Un schéma éco-responsable	33
La politique de protection de l'enfance en Gironde : ambitions et déploiement	34
→ Ambition I – Permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement affectif sécurisant	36
→ Ambition II – Contribuer au respect des droits fondamentaux des enfants	41
→ Ambition III – Transformer ensemble les dispositifs en réponse aux besoins des enfants et de leur famille	47
Conclusion	55
Annexes : fiches actions	56
Glossaire	115

Éditoriaux

« La Protection de l'enfance est le signe et le symptôme de notre temps »



La Protection de l'enfance est le signe et le symptôme de notre temps, c'est pourquoi ce Schéma entend la placer au cœur de la société, dans le droit commun.

Cette priorité, nous la portons grâce à la participation pleine et entière de nos partenaires : associations gestionnaires, État, magistrats, professionnels, partenaires de la santé, de l'éducation, du logement, du monde judiciaire, du sport, de la culture, élus, et citoyens engagés.

Notre premier objectif, c'est protéger plus de 12 000 enfants confiés avec un accompagnement plus individualisé et familial quand cela est réalisable. C'est aussi d'accompagner autrement, dignement, les parents et l'exercice de la parentalité quand le projet le permet. C'est enfin prendre soin de celles et ceux qui protègent les enfants, car sans travailleuses et travailleurs sociaux en première ligne, il n'y a pas d'effectivité de nos politiques publiques.

Ensemble, il nous faut repenser ce que « faire famille » veut dire. Ce n'est pas qu'un sujet intime, c'est aussi un sujet de société. C'est bien la mission du service public : la coopération d'une maille sociale dans son ensemble pour trouver les équilibres nécessaires, dans une offre transformée qui doit nous permettre, à terme, d'avoir plus de solutions et une offre territorialisée pour une meilleure continuité dans la vie des enfants.

Ce Schéma, c'est le nôtre, c'est celui qui nous permettra d'accompagner le parcours de vie de chaque enfant à qui il faut offrir une protection réelle, mais aussi une perspective, un avenir et une vie la plus digne possible.

Jean-Luc GLEYZE
Président du Département
de la Gironde

Céline GOEURY
Vice-présidente chargée
de la prévention, parentalité
et protection de l'enfance



« Rares sont les constats posés avec unanimité dans notre pays. Le souhait d'un changement profond de paradigme de l'accompagnement des jeunes protégés fait sans conteste partie de ces singularités françaises. »

Aujourd'hui, la Gironde souhaite traduire en actes ce vœu en proposant un ambitieux Schéma de Prévention et Protection de l'Enfance 2025-2029. Dans la suite directe des recommandations du rapport parlementaire Santiago, ce plan stratégique s'est fixé comme objectif de renforcer la dimension préventive de ses actions.

Cette nouvelle politique de protection du Département plus conforme aux attentes des enfants et de leur famille se déclinera selon trois axes forts : d'abord permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement affectif sécurisant ; ensuite contribuer au respect des droits fondamentaux des enfants ; enfin transformer les dispositifs de protection de l'enfance en réponse aux besoins du territoire.

Le choix en 2025 par la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités de retenir la Gironde comme département démonstrateur pour la transformation de la politique de l'offre d'accueil en protection de l'enfance a beaucoup contribué à ce travail de formalisation. En identifiant comme chantiers prioritaires le maintien en milieu familial lorsque cela est possible, la réduction des délais d'exécution des placements non exécutés et l'accélération des sorties positives, notre collectivité a su redéfinir ses modalités d'accompagnement des enfants et servir ainsi de modèle inspirant pour les autres départements.

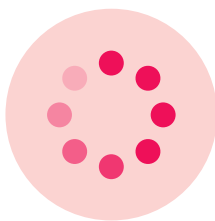
Cette nouvelle politique de protection se distingue aussi par son mode de fabrication. Le Schéma 2025-2029 a ainsi été volontairement conçu sous le signe de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et notamment les associations et organismes qui contribuent quotidiennement à l'accompagnement des enfants protégés. Nous avons voulu prendre le temps d'écouter et de construire. Nous avons souhaité que nos ambitions soient partagées par le plus grand nombre. Bilan de cet exercice de consultation : 3 grandes ambitions cibles, 12 engagements à porter, 50 fiches actions à mettre en œuvre.

Ce Schéma ne se veut pas seulement en phase avec l'ensemble des dernières lois votées. Il assume aussi pleinement son caractère précurseur, tant dans la méthode de construction mise en œuvre que dans le mode de gouvernance et de pilotage défini. Il n'a pas seulement vocation à guider l'action de la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille (DPEF) et des services territoriaux d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Par l'implication de tous, il se veut aussi porteur d'espoir pour l'ensemble de la société.

Stéphane CORBIN,
Directeur Général des Services



Bilan et contexte de la politique de protection de l'enfance en Gironde



2018 – 2024 : l'action départementale marquée par des avancées et de nouveaux enjeux



Emmanuelle Ajon

Le précédent Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance et de la Famille avait été initialement élaboré pour la période 2018 – 2022. La crise sanitaire et l'évolution des besoins ont conduit le Conseil départemental de la Gironde à le proroger de 2 ans pour permettre sa finalisation. Le bilan concerne donc en réalité la période 2018 -2024.

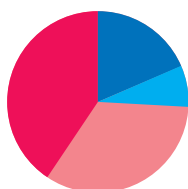
Ce qu'il faut retenir du Schéma 2018 – 2024 :

- 3 axes d'orientation
- Des réalisations qui s'inscrivent dans la durée
- Une demande qui reste croissante
- L'identification de 7 enjeux majeurs



Marie-Claude Agullana

Atteinte des 81 réalisations prévues par le schéma



- Non réalisées **15 %**
- Non évaluées **6 %**
- En cours **27 %**
- Réalisées **52 %**

CHIFFRES CLÉS DU SCHÉMA 2018 – 2024 :

41

PARTENAIRES ENGAGÉS

2,17 milliards d'€

CONSCRIS PAR LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE DE 2018 À 2024

79%

DES OBJECTIFS ATTEINTS

Les 3 axes et leurs faits marquants

Le Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance et de la Famille 2018-2024 a été élaboré en interne par les services du Département. Il s'articulait autour de 3 axes principaux et d'une vingtaine de fiches-action associées, dont la mise en œuvre pérenne a permis de nombreuses avancées. Les plus représentatives sont présentées ici.

Axe 1 : Travailler avec les familles et les enfants et les rendre acteurs de leurs parcours



- Mieux prendre en charge l'enfant dans son milieu familial
- Mieux repérer
- Développer des services d'aide à la parentalité
- Adapter et développer les mesures au domicile familial en mettant l'accent sur les jeunes et leurs familles

Les réalisations marquantes de l'axe 1

Création d'un relais familial en 2020 qui a accueilli 68 familles sur 4 ans, soit environ 17 familles par an.

Création d'un Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance (CJPE) en 2019, dont les préconisations ont servi de base aux groupes de travail pour le nouveau schéma.

Gestion des informations préoccupantes : renforcement de la CRIP (+ 7 postes en 2023) et élaboration d'un Référenciel départemental IP.

Création d'équipes dédiées d'évaluation de l'IP sur les territoires permettant une réduction des délais de traitement.

Axe 2 : Adapter la protection de l'enfance aux évolutions juridiques et sociétales



Ecovillage d'enfants à Sablons

- Adapter les dispositifs d'accueil
- Prévenir les sorties sèches de l'ASE
- Mieux anticiper et gérer les risques

Les réalisations marquantes de l'axe 2

Montée en puissance du PEAD : création de 105 places (2020) puis 83 places (2023) réparties sur l'ensemble du territoire.

Expérimentation (2024) du Projet Pour l'Enfant (PPE) pour les enfants en famille d'accueil et généralisation en cours pour tous les mineurs accompagnés

Structuration d'un dispositif d'accueil pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) : évaluation et mise à l'abri par le Centre Départemental Enfance Famille, création d'une coordination santé dédiée, places d'hébergement spécifiques.

Création de la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC)

Développement des mesures de Contrats Jeunes Majeurs (CJM) : 636 CJM en 2021, 903 CJM en 2022

Renforcement de l'accueil des fratries avec l'**ouverture du village des Sablons** en 2020 (54 places d'accueil fratries).

Axe 3 : Développer les actions transversales



10^e Forum des assistant·e·s familiaux
à l'immeuble Gironde

- Mieux former les professionnels
- Favoriser la santé et mieux articuler la réponse institutionnelle concernant les situations complexes
- Prévenir le décrochage scolaire

Les réalisations marquantes de l'axe 3

Création avec l'ARS de 3 Maisons d'Enfants Médico-Sociales pour accompagner 365 jours par an les mineurs à double vulnérabilité (17 places)

Renforcement de la formation avec la création de deux MOOC (2019 et 2020) et de l'Institut de formation du CDEF (2021).

Revalorisation du métier et des conditions d'exercice des assistants familiaux salariés du Département.

Création de trois Équipes Mobiles Ressources (EMR) en 2020 qui viennent en appui des professionnels pour des mineurs confiés à l'ASE.

Les grands constats

Malgré la mise en œuvre des actions prévues dans le schéma 2018-2024, le contexte évalué en 2017 reste d'actualité, voire renforcé dans certaines de ces composantes.

L'arrivée importante de MNA à compter de 2018 ainsi que la crise sanitaire liée à la Covid-19 ont également fait évoluer les besoins en protection de l'enfance.



7 enjeux majeurs

L'évaluation du schéma 2018-2024 et des besoins fait apparaître 7 enjeux majeurs, et des pistes de travail définies pour chacun d'entre eux, qui dessinent déjà le prochain schéma :

Mieux prévenir et soutenir les familles



- Poursuivre l'amélioration des repérages
- Accompagner les familles le plus tôt possible

Favoriser la participation de l'enfant, sa famille et son environnement tout au long de son parcours



- Renforcer le rôle du Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance
- Déployer et systématiser le Projet Pour l'Enfant
- Faire des parents des acteurs de la politique publique, recourir à l'expérience d'usage

Favoriser l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance



- Renforcer l'attractivité des métiers
- Promouvoir le métier d'assistant familial pour maintenir et développer le nombre de places d'accueil

Sécuriser et assurer la cohérence des parcours



- Diminuer le nombre de mesures non exécutées
- Repositionner le CDEF comme lieu d'accueil d'urgence inconditionnel
- Parcours : prévenir les ruptures de parcours et favoriser la coopération des intervenants autour du Projet Pour l'Enfant
- Réinterroger le statut juridique de l'enfant selon ses besoins
- Adapter les dispositifs aux besoins des enfants
- Accompagner les compétences parentales
- Développer les alternatives au placement institutionnel

Prévenir et lutter contre les violences



- Intégrer les préconisations du rapport 2023 de la CIIVISE, notamment le questionnement systématique des violences sexuelles ; mieux repérer, agir plus vite et protéger
- Lutter contre les violences au sein des ESMS
- Améliorer la prise en compte des addictions, des comportements violents
- Lutter contre les risques de prostitution des jeunes confiés

Accompagner les sorties et l'accès à l'autonomie



- Développer le recours au droit commun pour l'accompagnement des jeunes majeurs
- Lutter contre le décrochage ou le déterminisme scolaire
- Favoriser l'effectivité des droits pour l'autonomie
- Anticiper les sorties des enfants du dispositif ASE

Mieux piloter ensemble



- Mobiliser l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance autour du schéma
- Suivre et adapter l'offre d'accueil en lien avec les gestionnaires
- Optimiser les coopérations avec les structures d'accueil, et les liens avec les partenaires
- Favoriser la participation des enfants et leurs familles aux décisions qui les concernent et à l'élaboration de la politique publique



La protection de l'enfance en Gironde

Le nombre d'habitants en Gironde, le nombre de mineurs et de jeunes :

(source Insee 2022)



Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

1 674 980

habitants en Gironde
404 051 de moins
de 21 ans, soit 24,1 %
de la population totale

336 231

de 0-17 ans soit
20,1 % de la population
totale et 83,2 %
de la population
de moins de 21 ans

67 820

de 18-20 ans soit
4 % de la population
totale et 16,8 %
de la population
de moins de 21 ans

Les chiffres clés :

370,1 M€

de budget en 2025, 378,4 millions avec la Prévention spécialisée
qui a été rattachée au budget de la Direction de la Protection
de l'Enfance et de la Famille en 2025

Selon les différents types d'accueil :

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (7 sites)

- 301 places pour l'accueil d'urgence et l'évaluation des enfants à partir de 8 jours et des jeunes jusqu'à 21 ans
- 61 studios pour les jeunes femmes enceintes et les mères d'un enfant de moins de 3 ans
- 1 crèche à mixité sociale de 49 places
- 30 services implantés sur 10 communes en Gironde
- 55 métiers
- 700 agents qui œuvrent au quotidien pour la Protection de l'Enfance

Les familles d'accueil

- 704 familles d'accueil employées par le Département
- Près d'une centaine de familles d'accueil employées par le secteur associatif
- 1089 enfants et jeunes accueillis au 31 décembre 2024

Les établissements d'accueil

- Une trentaine de Maisons d'enfants à caractère social (hors structures d'accueil de mineurs non accompagnés) pour 3 901 enfants et jeunes accueillis au 31/12/2024
- 14 lieux de vie et d'accueil pour 70 enfants au 31 décembre 2024

Un 1^{er} village d'enfants en Gironde

- 20 fratries et 45 enfants dans ce premier village écoconçu à Sablons à partir de l'été 2021
- Une 10^{aine} de maisons et bâtiments communs pour les jeunes de 0 à 21 ans

Les lieux d'écoute et de rencontres et d'accompagnement des familles

- 6 points de rencontres Parents/Enfants
- La maison départementale des adolescents (7 lieux)
- 4 centres parentaux
- 4 services d'aide éducative à domicile et d'action éducative en milieu ouvert
- 1 service, LARPE, dédié à l'accompagnement aux compétences parentales

Les Contrats Jeunes Majeurs

- 1 258 jeunes majeurs accompagnés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance au 31 décembre 2024

Le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance

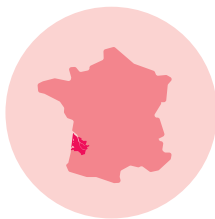
- 4 fois par an, 20 à 30 jeunes par séance

La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

- 5 980 informations préoccupantes recueillies en 2024 relatives aux enfants en danger
- 1 591 signalements transmis au Parquet des Mineurs en 2024, dont :
 - 166 immédiatement à la réception de l'information préoccupante entrante
 - 777 suite à évaluation des informations préoccupantes
 - et 648 signalements spontanés des services départementaux



Famille d'accueil



Le contexte à l'échelle nationale et départementale

Dans l'ensemble des départements, les services de protection de l'enfance traversent une situation de tension forte due à l'augmentation des besoins, aggravée par les difficultés financières des collectivités et la faible attractivité des métiers socio-éducatifs.

Un système français « à bout de souffle »

Les professionnels et les élus s'accordent pour parler d'un système « à bout de souffle » en évoquant la protection de l'enfance, qui doit faire face à plusieurs difficultés structurelles :

- Un nombre d'enfants à protéger croissant, dont certains sans solutions ou mal orientés ;
- Des accompagnements spécifiques plus nombreux et une aggravation de la précarité psychologique, sociale, et/ ou économique ;
- L'évolution de la nature des besoins et des problématiques des enfants, troubles psychiques importants, traumatismes, vulnérabilité liée au handicap, prostitution ;
- Le déficit d'attractivité dans les métiers du secteur sanitaire et social ;
- Les difficultés financières des Conseils départementaux ;
- L'absence de dispositifs de droit commun à destination des enfants et adolescents (psychiatriques notamment).

Les dispositifs existants ne sont plus toujours adaptés à ces nouveaux besoins et ceux qui le sont, sont rapidement saturés. Par ailleurs, une prise en charge pluridisciplinaire et multipartenariale devient de plus en plus nécessaire.

L'évolution de la loi ouvre de nouvelles pistes

La loi Taquet du 7 février 2022 propose plusieurs réponses à ces nouvelles problématiques. Dans la continuité de la loi du 14 mars 2016, la loi de 2022 a en effet pour ambition de structurer le système français de protection de l'enfance avec de nouveaux principes d'action. Ainsi, la protection est recentrée autour de la famille et de l'environnement de l'enfant, le placement institutionnel devant rester une ultime solution.

Les recours au placement chez un tiers digne de Confiance (TDC), à un accueil durable bénévole, au parrainage sont réaffirmés. La prévention des sorties sèches de l'ASE est également un objectif de la loi qui énonce l'obligation de proposer un contrat jeune majeur.

Plus récemment le rapport parlementaire Santiago pointe l'inefficacité d'un système de protection de l'enfance à rénover et le besoin de renforcer l'action concertée de l'ensemble des acteurs de l'enfance ceci afin d'éviter la bascule en protection et en s'inspirant des pratiques en vigueur au Québec.

Enfin, les difficultés financières des Départements obligent chacun à repenser une organisation et une politique dans une contrainte budgétaire resserrée.

En 20 ans

(2002 /2022), LA POPULATION
GIRONDINE A AUGMENTÉ
DE PLUS DE

300 000

PERSONNES.

La Gironde face à la hausse des besoins

Le rythme de l'accroissement démographique dans le département est deux fois plus rapide que la moyenne de la France métropolitaine avec l'arrivée de 15 000 à 20 000 nouveaux girondins par an depuis 2017. Cette dynamique démographique soutenue a des effets sur l'évolution du nombre d'enfants accompagnés et protégés par le dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance en Gironde.

Répartition du nombre de mesures	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution en 5 ans
Bénéficiaires, mineurs et jeunes majeurs, d'une mesure d'action éducative et/ou de placement au 31 déc.	10 211	10 762	10 890	11 167	11 540	+ 13%

- +39% d'enfants accueillis en protection de l'enfance entre 2016 et 2024
- +82% d'informations préoccupantes entrantes (IPE) entre 2019 et 2024
- +328% d'événements indésirables graves (EIG) entre 2020 et 2024
- +16% d'enfants accueillis au CDEF entre 2019 et 2024
- 399 mesures de placement judiciaire non-exécutées dont 226 PEAD (au 31/12/2024)

(sources déclarations DREES, suivi EIG DPEF, rapports d'activité CDEF)

Les spécificités girondines

Il existe une forte disparité entre territoires girondins. Si la majorité des jeunes vit dans les zones urbaines, certains secteurs ruraux sont également très peuplés, à l'exemple du Libournais. Il est donc primordial que l'offre de services soit présente sur l'ensemble des territoires. Il s'agit d'un enjeu important sur les territoires ruraux, qui souffrent souvent de conditions d'accès aux services plus difficiles.

De plus, il existe davantage d'enfants concernés par une mesure ASE en Gironde que dans la moyenne nationale : 28 enfants sur 1000 bénéficient d'une mesure ASE (22,5 pour 1000 en moyenne) et le budget par enfant alloué y est plus important, 4 200 € par bénéficiaire ASE (rapport DREES 10/2023).

En outre, en Gironde, si en 2002 la répartition des accueils ressemblait à l'ensemble du territoire national (46 % en accueil familial et 30 % en établissements), en 2022 elle diffère nettement :

- Deux fois moins d'enfants accueillis en familles d'accueil (19 %) que pour la France entière (34 %),
- Plus de la moitié des enfants est accueillie en établissement (53 %) contre 38 % au niveau national.

En 20 ans, le nombre de jeunes reçus en familles d'accueil baisse de 30 % alors que celui en établissements est triplé (+207 %).

Néanmoins, en 2024, la courbe de l'accueil familial s'inverse et repart à la hausse. En effet, la part des enfants en accueil familial augmente et atteint 23% du nombre total d'enfants accueillis. Du fait d'une politique de recrutement et salariale ambitieuse, 59 recrutements en 2024 sont venus compenser les 40 départs de l'année. Par ailleurs, 283 enfants et jeunes sont accueillis par des assistants familiaux salariés de structures associatives. Au total, 1372 enfants et jeunes étaient accueillis en famille d'accueil au 31/12/2024.

EN 2024,

704

ASSISTANTS FAMILIAUX
SALARIÉS DU DÉPARTEMENT
DE LA GIRONDE DONT 676
GIRONDINS ET 28 HORS
DÉPARTEMENT GIRONDIN,
ACCUEILLEMENT

1 089

ENFANTS.

EN 10 ANS, LE BUDGET
DÉPARTEMENTAL
CONSACRÉ À LA
PROTECTION DE L'ENFANCE
A PROGRESSÉ DE
+ 91,7 %

Enfin, en 10 ans (de 2012 à 2022), le budget départemental consacré à la protection de l'enfance a progressé de 91,7 % en augmentant d'environ 15 M€/an (hors effet du SEGUR) pour atteindre près de 330 M€ en 2024.

Fiche d'identité de l'Aide Sociale à l'Enfance en Gironde au 30 juin 2025

Nombre d'informations
préoccupantes depuis
le 1^{er} janvier 2025 :

3 243

(source suivi mensuel DPEF)

Nombre d'enfants
placés en vue d'une adoption
depuis le 1^{er} janvier 2025 :

5

Nombre de prononciations
de délaissements judiciaires
depuis le 1^{er} janvier 2025

23

6 522

mesures en
milieu ouvert

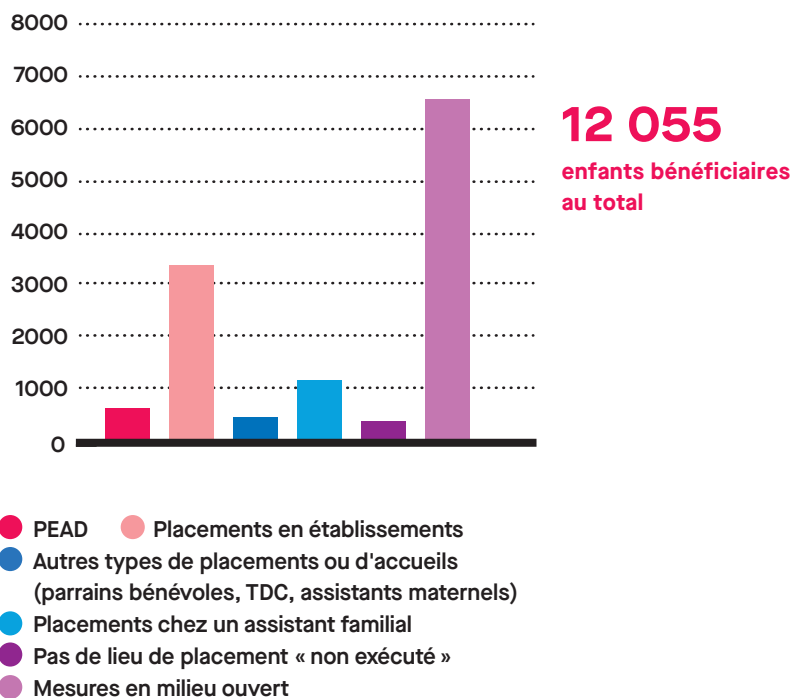
5 533

enfants accueillis

353

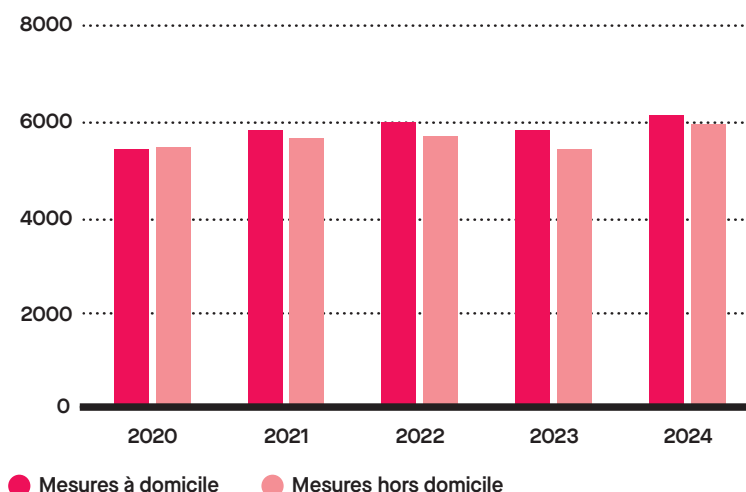
placements
non exécutés

Répartition par type de mesure, en juin 2025

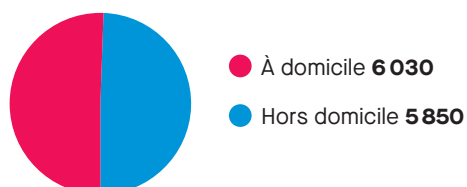


(source suivi mensuel DPEF tdB DGSD)

Évolution de la répartition des mesures à domicile et hors domicile



Répartition des mesures à domicile et hors domicile, en 2024

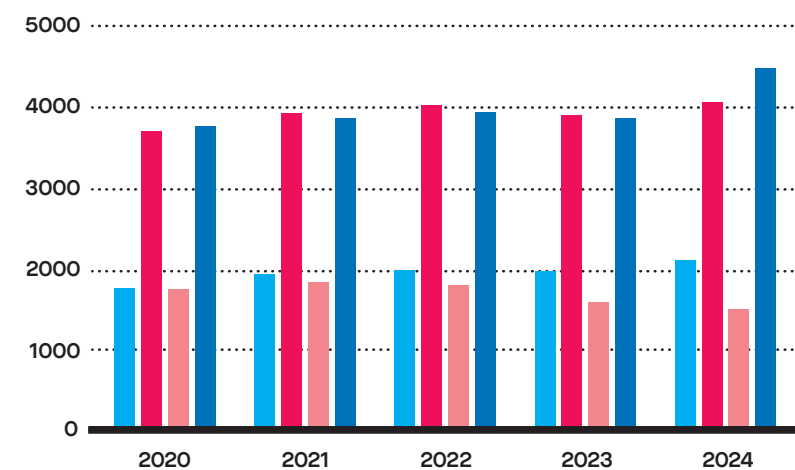


Évolution des mesures administratives et judiciaires

Répartition nombre de mesures	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution en 5 ans
À domicile :						
Mesures administratives AED (mineurs et jeunes majeurs)	1694	1866	1922	1901	2046	+ 21 %
Mesures judiciaires AEMO	3634	3853	3957	3827	3984	+ 10 %
sous total	5328	5719	5879	5728	6030	+ 13 %
Hors domicile :						
Placements administratifs, y compris MNA, PEAD, jeunes majeurs	1682	1764	1731	1525	1441	-14 %
Placements judiciaires, y compris MNA, PEAD, placements directs	3693	3797	3865	3797	4409	+ 19 %
sous total	5375	5561	5596	5322	5850	+ 9 %
part du hors domicile (%)	50,2	49,3	48,8	48,2	49,2	-1,0 %
part des mesures administratives (%)	31,5	32,2	31,8	31,0	29,4	-2,2 %

(source déclarations annuelles DREES)

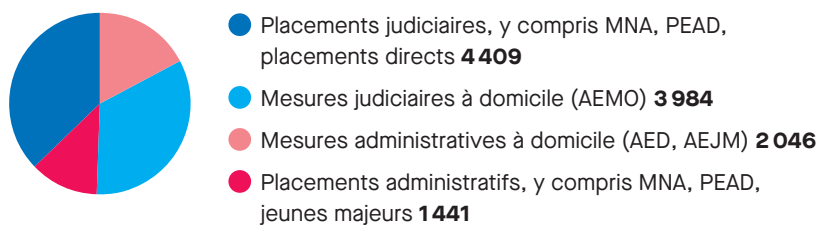
Évolution de la répartition des mesures administratives et judiciaires



- Mesures administratives à domicile (AED, AEJM)
- Mesures judiciaires à domicile (AEMO)
- Placements administratifs, y compris MNA, PEAD, jeunes majeurs
- Placements judiciaires, y compris MNA, PEAD, placements directs

(source déclarations annuelles DREES)

Répartition des mesures administratives et judiciaires, en 2024

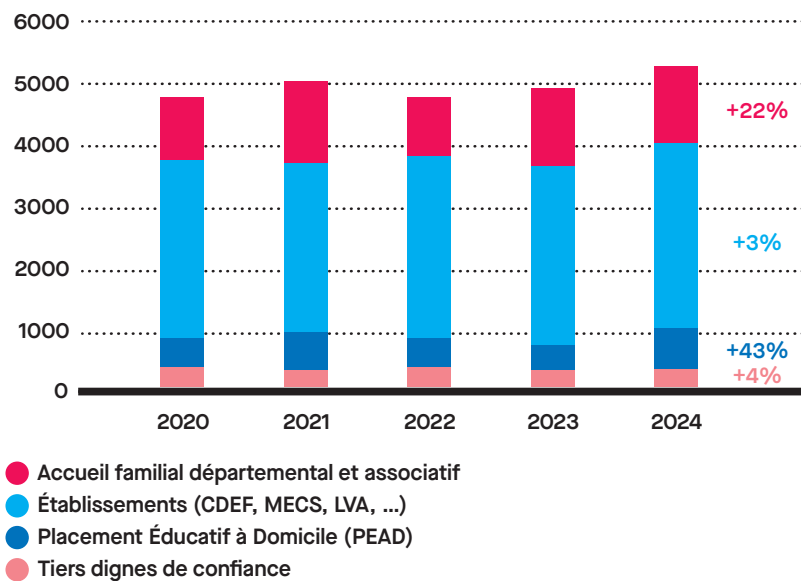


Évolution des mesures de placement

Répartition nombre de mesures hors domicile	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution en 5 ans
Pupilles	47	49	79	81	109	132%
Accueil provisoire de mineurs	350	349	312	205	189	-46%
Accueil provisoire de jeunes majeurs	1285	1366	1340	1239	1143	-11%
sous total mesures administratives de placement	1682	1764	1731	1525	1441	-14%
Délégation d'autorité parentale	374	240	249	212	353	-6%
Tutelle déferée à l'ASE	50	36	24	22	18	-64%
Retrait partiel de l'autorité parentale	0	0	0	0	0	
Placement à l'ASE par le Juge des enfants au titre de l'assistance éducative	2880	3147	3199	3192	3638	26%
Placement à l'ASE par le Juge des enfants au titre de l'ordonnance de 1945	2	0	2	1	2	0%
Placement direct par le juge auprès d'un tiers digne de confiance financé par l'ASE	347	374	290	285	290	-16%
Placement direct par le juge auprès d'un établissement ou service financé par l'ASE	40	0	23	13	10	-75%
Délégation de l'autorité parentale à un particulier ou un établissement financé par l'ASE	0	0	78	72	98	
sous total mesures judiciaires de placement	3693	3797	3865	3797	4409	19%
part des mesures judiciaires de placement (%)	69	68	69	71	75	7
Total des placements	5375	5561	5596	5322	5850	+475

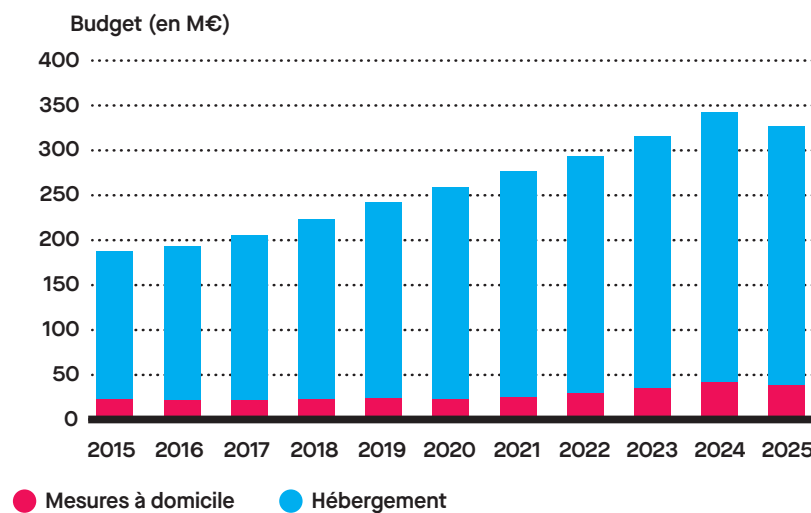
(source déclarations annuelles DREES)

Répartition des modes d'accueil et évolution dans le temps

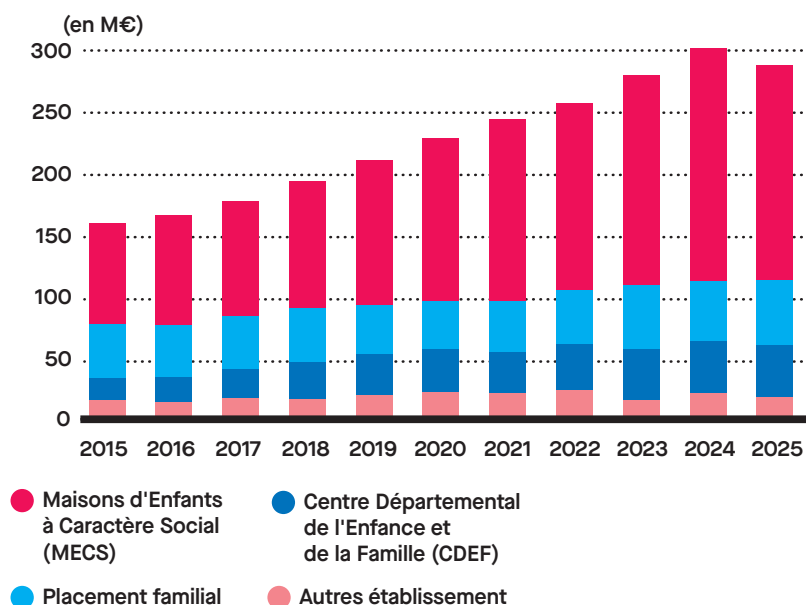


(source déclarations annuelles DREES)

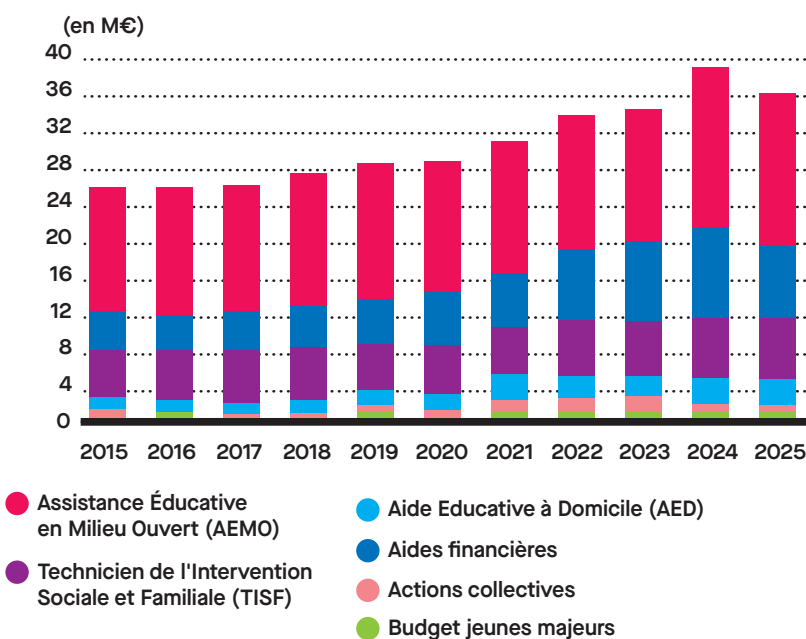
Évolution de la répartition des dépenses d'hébergement / mesures à domicile



Évolution des dépenses d'hébergement par dispositif



Évolution des dépenses des mesures à domicile par dispositif



L'organisation du service de l'Aide Sociale à l'Enfance en Gironde

Le Département de la Gironde est composé :

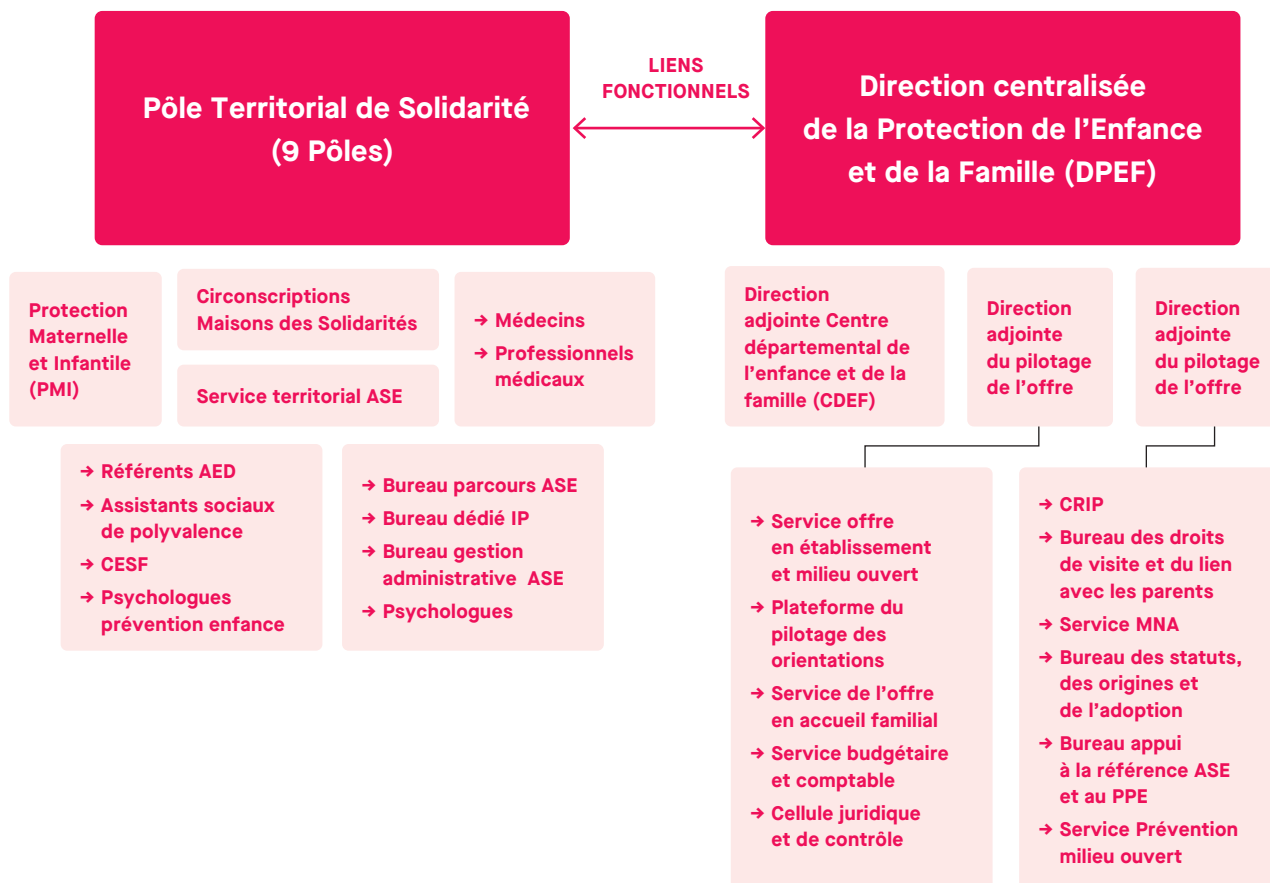
- d'une Direction centralisée de la Protection de l'Enfance et de la Famille (DPEF),
- des services territorialisés d'Aide Sociale à l'Enfance rattachés au 9 Pôles Territoriaux des Solidarités,
- et des Maisons du Département des Solidarités.

La DPEF définit et pilote les orientations stratégiques de la politique départementale de protection de l'enfance. Elle est garante de l'équité et de l'harmonisation des pratiques sur l'ensemble de la Gironde.

Par ailleurs, elle centralise et coordonne les missions relatives à l'adoption et au changement des statuts, aux Mineurs Non Accompagnés (MNA), à la recherche de places dans le dispositif ASE et à l'appui aux situations complexes, à la prévention spécialisée et à la CRIP.

Les services territoriaux ASE ont la responsabilité de l'évaluation, l'accompagnement et la prise de décision relatifs aux enfants et aux familles. Territorialisés, ils garantissent une prise en charge au plus près des enfants et des familles. Il existe neuf pôles territoriaux qui permettent proximité et réactivité au bénéfice des usagers.

Organigramme DPEF





La Gironde, terre d'innovation

En 2025, la Gironde a été choisie par la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités comme **Département démonstrateur** pour la transformation de la politique de l'offre d'accueil en protection de l'enfance.

Trois axes de travail ont été identifiés pour l'expérimentation :

- **Axe 1 : Amorcer un changement de paradigme en faveur de la désinstitutionalisation et du maintien en milieu familial**
- **Axe 2 : Réduire les délais d'exécution des placements non exécutés**
- **Axe 3 : Accélérer les sorties positives**

À ce titre, la Gironde devra proposer un Référentiel détaillant les différentes étapes ayant permis de transformer les modalités d'accompagnement des enfants qui pourra servir de modèle pour les autres Départements.



Enjeux et aspirations de la politique de protection de l'enfance en Gironde



Le schéma 2025 - 2029 sous le signe de la concertation

Partant d'une analyse des besoins des usagers et d'une évaluation des ressources disponibles, le schéma départemental de prévention et protection de l'enfance 2025-2029 a été construit en partenariat étroit entre le Département, chef de file de la politique publique, et les nombreux acteurs concernés.



Conseil des jeunes de la protection de l'enfance (CJPE)

Instrument de pilotage et de programmation de l'action sociale en faveur de la jeunesse et de la famille, ce nouveau schéma départemental s'inscrit dans l'application des dernières grandes lois de protection de l'enfance, celles du 5 mars 2007, du 14 mars 2016, et du 7 février 2022.

Il poursuit plusieurs objectifs :

- replacer les enfants et les familles au cœur des décisions,
- constituer un socle de travail partenarial,
- transformer la politique qui ne parvient plus à répondre à l'ensemble des besoins des familles,
- mieux coordonner et anticiper les mutations.

Un Comité stratégique représentatif

Afin de garantir la dimension partenariale et départementale du schéma, le Comité stratégique de la protection de l'enfance (COSTRAT) a été missionné pour piloter l'élaboration et la mise en œuvre du schéma.

Présidé par le Président du Département, cette instance de pilotage est composée de tous les acteurs institutionnels et des représentants du secteur associatif girondins du champ de la protection de l'enfance. Ainsi, il regroupe : le Conseil Départemental, la Justice (Procureur, Juge des Enfants), la PJJ, l'Éducation nationale, l'ARS, la MDPH, la CAF, la DDETS, la Préfecture, la Gendarmerie, le CHU, l'ODPE, l'IRTS, la CNAPE, les principaux partenaires associatifs, l'ADEPAPE et des représentants des jeunes. La méthodologie et les objectifs du nouveau schéma ont ainsi été validés par ce comité stratégique en 2024 et 2025.

Le comité stratégique s'est réuni :

- **le 31 janvier 2024**, pour débattre du bilan du schéma 2022/2024 et arrêter de grands enjeux majeurs pour le prochain schéma,
- **le 9 juillet 2024**, pour échanger sur les conclusions des 3 Rencontres de concertation organisées sur les territoires et définir les contours du nouveau schéma,
- **le 9 septembre 2025**, pour valider le nouveau schéma.

Afin d'assurer une qualité de méthode, le comité stratégique a demandé à ce que l'élaboration du schéma soit internalisée au sein du Conseil départemental. Ainsi, un groupe projet mené par la Directrice Générale Adjointe chargée des Solidarités a été mis en place, pour alimenter le comité stratégique et vérifier la bonne mise en œuvre des décisions prises.

Prendre le temps d'écouter et de construire

L'élaboration du nouveau schéma s'est articulée autour de 3 grandes phases :

- **une phase de bilan et de diagnostic**, de novembre 2023 à février 2024,
- **une phase de concertation** de mars 2024 à septembre 2025
- **et une phase de rédaction et amendements**, de juin 2025 à septembre 2025.

À l'écoute des acteurs de terrain

La phase de concertation a débuté par l'organisation de 3 Rencontres « Protection de l'Enfance, Parlons-en », qui ont réuni entre mai et juillet 2024 les acteurs de terrain de la protection de l'enfance girondine. Ils ont travaillé sur des ambitions idéales en 2030, puis proposé les actions pour les atteindre. La participation des enfants et des jeunes à ces rencontres a pu se faire selon deux modalités : le recueil de la parole de 100 jeunes sur des thématiques de leur vie quotidienne qui ont servi de bases aux échanges de ces rencontres, et des propositions via les représentants des jeunes présents.

Ces rencontres territorialisées étaient articulées autour des trois thématiques :

- L'attractivité des métiers de la protection de l'enfance – 24 mai 2024 à Saint-Savin
- L'effectivité des droits de l'enfant confié – 14 juin 2024 à Mérignac en présence du Défenseur des Droits des Enfants
- L'environnement et le parcours de l'enfant – 5 juillet 2024 à Mazères

9 groupes de travail pour formuler une feuille de route

Dans un second temps, 9 groupes de travail ont été constitués afin de réfléchir aux axes et actions du futur schéma. Il se sont retrouvés de novembre 2024 à janvier 2025.

Ces groupes de travail étaient animés conjointement par le Département et les Partenaires ; ils réunissaient entre 12 et 20 professionnels du Conseil Départemental et des partenaires institutionnels et associatifs, de différents métiers.

Les thématiques des groupes ont été formulées en cohérence avec les propositions émises durant les trois journées et validées par le Comité stratégique :

L'accompagnement de l'enfant et de sa famille au domicile ou dans son environnement

L'analyse et l'évolution de l'offre d'accueil en établissement et milieu ouvert

Les liens parents / enfant

La cohérence des parcours et l'articulation entre les intervenants

L'autonomie des jeunes majeurs

Les Mineurs Non Accompagnés (MNA)

L'effectivité des droits des enfants

La lutte contre les violences sexuelles et la prise en charge des victimes et agresseurs

L'attractivité des métiers

CES RENCONTRES
INVITAIENT LES
210
PARTICIPANTS À SE
PROJETER DANS UN
MONDE IDÉAL, EN 2030.

L'ENSEMBLE DE CES
CONSULTATIONS, TRAVAUX
ET RENCONTRES AVEC
DES PROFESSIONNELLS,
DES ENFANTS, DES JEUNES
ET DES FAMILLES A PERMIS
DE FAIRE ÉMERGER

3

AMBITIONS,

12

ENGAGEMENTS
ET L'ÉCRITURE DE

50

FICHES-ACTION POUR
LE NOUVEAU SCHÉMA.

Chaque groupe a proposé des objectifs stratégiques et opérationnels ainsi qu'une feuille de route. Ces travaux ont été présentés à la Vice-Présidente du Conseil départemental en janvier 2025 pour validation.

Ensuite, une consultation des professionnels internes du Conseil départemental s'est déroulée de mars à mai 2025. Ont été sollicités : les membres du Comité de direction de la DPEF, les Responsables territoriaux ASE, les Responsables de circonscriptions, les assistants familiaux, les professionnels de PMI. Leurs propositions ont permis d'affiner les futures fiches-action du schéma.

Rencontres avec les familles, les enfants et les jeunes

À partir de mars 2025, des familles, suivies dans le cadre de différentes mesures ASE, ont été consultées lors d'entretiens individuels ou collectifs menés par les équipes des territoires. De manière générale, les témoignages des parents montrent leur satisfaction sur l'accompagnement à la fois pour eux et pour leurs enfants. Plusieurs d'entre eux étaient d'accord pour être à nouveau entendus et/ou participer à un futur Comité de parents.

La consultation des enfants et des jeunes débutée en 2024 s'est poursuivie en 2025.

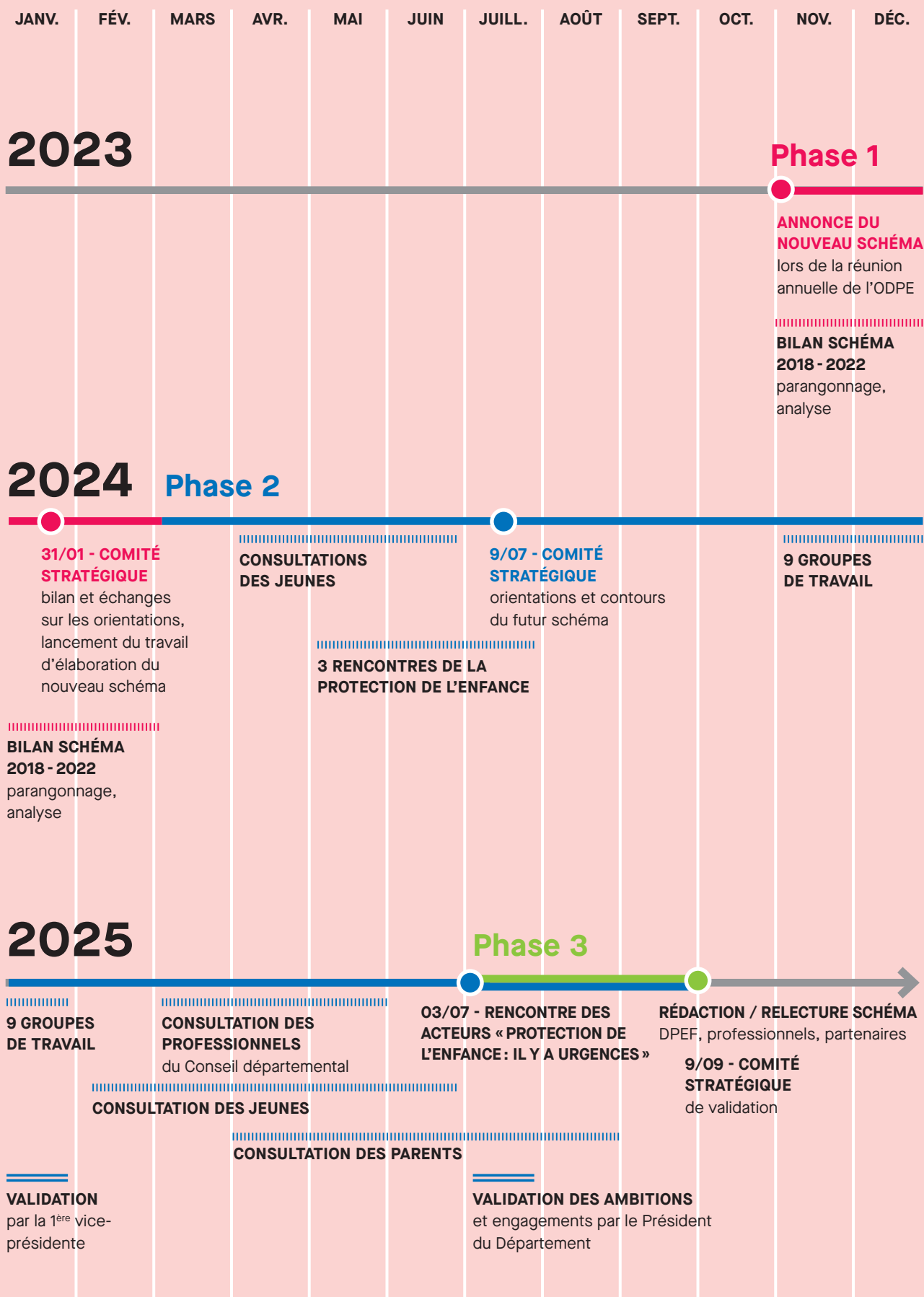
Le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance (CJPE) s'est réuni trois fois durant les mois de février, avril et juin. Entre 15 et 25 enfants étaient présents aux séances. Leurs avis sur les orientations du schéma ont été pris en compte et ils ont formulé des propositions de fiches-action.

Derniers échanges avant finalisation

Le 3 juillet 2025, une grande journée « Protection de l'Enfance : il y a urgences » a été organisée par le Conseil départemental, en présence de Mme Laurence Rossignol, Mme Isabelle Santiago et M. Adrien Taquet. La journée a été riche d'échanges entre acteurs déterminants de la Protection de l'Enfance. Les ambitions et engagements du schéma 2025-2029 ont été présentés par le Président du Conseil départemental à l'ensemble des partenaires girondins lors de cette journée.

La dernière phase d'élaboration du schéma, phase d'écriture et amendements, s'est déroulée de juin à septembre 2025. Un dernier temps de consultation a été organisé avec l'envoi des fiches-action aux professionnels du Conseil départemental ainsi qu'aux partenaires institutionnels et associatifs pour relecture et ajustements.

Le 9 septembre 2025 s'est tenu un nouveau Comité stratégique qui a validé le schéma départemental de prévention et protection de l'enfance 2025-2029.



Gouvernance du schéma, suivi et pilotage

Le Conseil départemental, en tant que chef de file de la protection de l'enfance, anime le réseau des acteurs de la protection de l'enfance girondine.

Dans la même droite ligne, le schéma a été construit en collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, et en lien avec des consultations des représentants des enfants et des familles. Ainsi, le suivi et le pilotage du schéma seront réalisés selon cette dynamique.

Le Comité stratégique de protection de l'enfance est garant de la mise en œuvre et du suivi du schéma. Il se réunira a minima deux fois par an. Deux outils sont identifiés pour décliner et suivre la mise en œuvre du Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance 2025-2029 :

- le bilan annuel des actions menées
- la feuille de route concertée pour l'année suivante.

Ces deux outils seront présentés au Comité stratégique qui devra les valider.

Afin d'évaluer l'avancée du schéma dans sa globalité, le Comité stratégique pourra s'appuyer sur le suivi de grands indicateurs :

- Nombre de Projet pour l'Enfant/nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure ASE
- Part des mesures à domicile /nombre de mesures de placement
- Nombre de mesures de placement en établissements/ nombre de mesures de placements autres (AF, TDC, ADB)
- Nombre de placements non exécutés.

Trois instances partenariales en charge respectivement de chacune des trois ambitions sont créées avec pour mission de garantir et d'orienter la mise en œuvre des fiches-actions. L'animation de chaque instance sera effectuée par la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille, avec la participation des partenaires, membres de chaque instance. Chaque instance se réunira une fois par trimestre.

En outre, pour chaque fiche-action un **copilotage Département / Partenaire** a été identifié. Il appartiendra au duo de constituer une équipe projet qui définira sa feuille de route en présentant des mesures précises afin d'atteindre les réalisations énoncées dans les fiches-action.

De plus, un **Comité de pilotage** interne au Conseil départemental sera supervisé par la Directrice générale adjointe en charge de la Solidarité. Il est composé de la Directrice du Pôle Solidarité Développement Social, de la Directrice de la DPEF, d'un Directeur de Pôle territorial de Solidarité, de la chargée de mission du schéma. Le COPIL est une instance de coordination qui a pour rôle de garantir le bon fonctionnement de la gouvernance et l'avancée des travaux des instances partenariales.

Par ailleurs, le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance ainsi que le Comité des parents assureront le suivi du schéma lors de leurs réunions en séances.

Enfin, en miroir avec la territorialisation des services d'Aide Sociale à l'Enfance, les Pôles Territoriaux de Solidarité seront le support de la gouvernance centralisée afin de fonder le travail partenarial de proximité visant à garantir des parcours cohérents pour les enfants et leurs familles.

Comité stratégique

- **Rôle** : instance de pilotage et de validation de la politique publique
- **Fréquence des rencontres** : 2 fois par an
- **Membres** : instance pilotée par le Président du Conseil départemental, avec la participation des partenaires associatifs et institutionnels

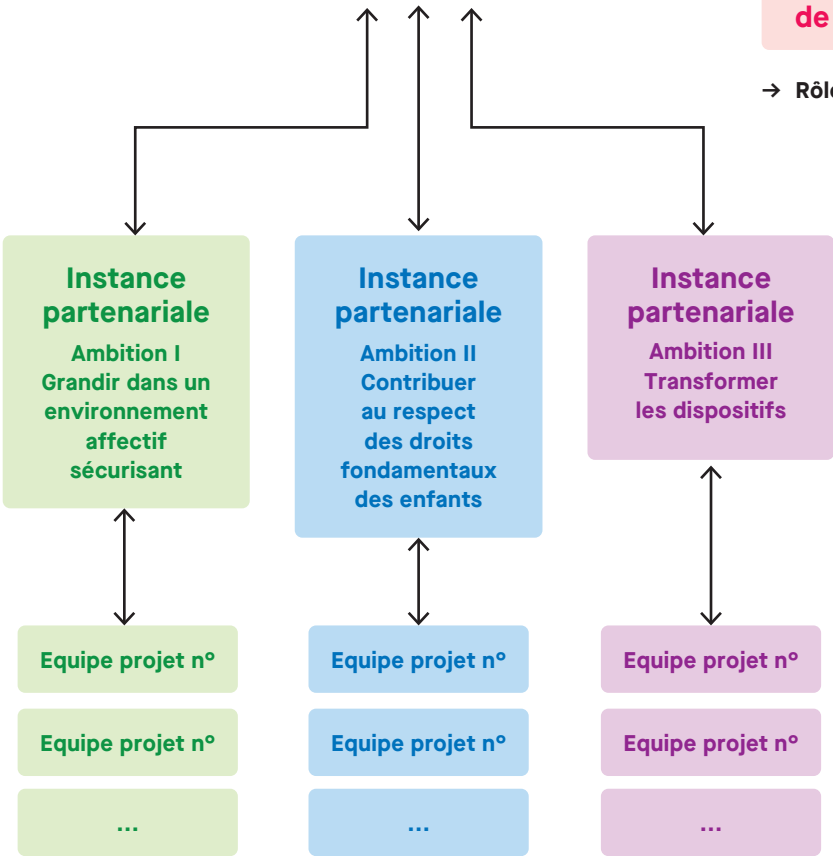
Comité de pilotage

- **Rôle** : Instance de coordination, garantit le bon fonctionnement de la gouvernance et suit la mise en œuvre du schéma
- **Membres** : pilotage DGAS, professionnels du Département

**Conseil des jeunes
de la protection
de l'enfance (CJPE)**

**Comité
de
parents**

- **Rôle :** suivent la mise en œuvre du schéma



- **Rôle** : garantit et oriente la mise en œuvre des fiches-action
 - **Fréquence des rencontres** : 1 fois par trimestre durant toute la durée du schéma
 - **Membres** : animation par le Conseil départemental, avec la participation des partenaires
-
- **Rôle** : détermine les feuilles de route pour la réalisation de chaque FA dans son entièreté
 - **Fréquence des rencontres** : 1 à 2 fois par mois jusqu'à la réalisation de la FA
 - **Membres** : copilotage Conseil départemental et partenaires, avec la participation des professionnels du Conseil départemental et des partenaires

Un schéma éco-responsable

Au-delà de la fiche-action spécialement consacrée au développement durable, c'est l'ensemble du schéma qui a pour ambition d'inscrire la protection de l'enfance dans les objectifs de soutenabilité et de sobriété qui s'imposent.

Ainsi, chaque dispositif doit être pensé dans cette logique. Les établissements et services de protection de l'enfance doivent devenir des acteurs engagés d'innovation sociale et environnementale, valorisés par la création d'un label départemental « **Enfance protégée & durable** ». Le rapprochement avec les acteurs de la transition écologique et l'inclusion d'engagements dans les projets d'établissements constituent notamment des actions à mettre en œuvre. Le lien doit être fait

entre la vulnérabilité sociale et la vulnérabilité écologique : protéger les enfants aujourd'hui, c'est leur assurer un avenir dans un monde viable demain. Enfin, dans un contexte de raréfaction des ressources aussi bien naturelles, que financières et RH, intégrer la transition écologique comme facteur de résilience est l'une des conditions sine qua non de la pérennité des dispositifs de protection de l'enfance.





Politique de protection de l'enfance en Gironde : ambitions et déploiement

Le bilan partagé du Schéma Départemental de la Protection de l'Enfance et de la Famille 2018-2024 et la large concertation engagée autour du nouveau schéma 2025-2029 ont permis d'identifier et de formuler des orientations prioritaires en tenant compte des droits et aspirations des enfants et des familles, des besoins départementaux, de la dynamique de transformation structurelle engagée par la collectivité et du cadre réglementaire national.

Ambition I

Permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement affectif sécurisant

Engagement 1 Poursuivre le développement du repérage précoce, de la prévention et de l'accompagnement à domicile	Engagement 2 Évaluer, accompagner et soutenir les compétences parentales et les liens parents-enfants	Engagement 3 Mobiliser les ressources dans l'environnement de l'enfant
Fiche-action 1 Prévention et accompagnement des familles	Fiche-action 3 Évaluer les compétences parentales	Fiche-action 7 Personnes ressources
Fiche-action 2 Prévention et parentalité	Fiche-action 4 Prise en charge enfants victimes	Fiche-action 8 Mesures éducatives AED et AEMO
	Fiche-action 5 Droits de visite et d'hébergement	Fiche-action 9 Tiers Dignes de Confiance
	Fiche-action 6 Délais d'intervention	Fiche-action 10 Parrainage
		Fiche-action 11 Conférences familles et jeunes
		Fiche-action 12 Maintien des liens

Ambition II

Contribuer au respect des droits fondamentaux des enfants

Engagement 4 Garantir à chaque enfant un projet en accord avec ses besoins	Engagement 5 Améliorer la prise en charge de la santé psychique, physique et du handicap des enfants	Engagement 6 Garantir l'égalité des enfants dans le domaine de la scolarité
Fiche-action 13 Projet Pour l'Enfant	Fiche-action 20 Bilan de santé et de prévention	Fiche-action 25 Contre la stigmatisation
Fiche-action 14 Statut de l'enfant confié	Fiche-action 21 Coordination des soins	Fiche-action 26 Parcours scolaires et formation
Fiche-action 15 Enfants pupilles	Fiche-action 22 Parents et jeunes acteurs	Fiche-action 27 Mentorat
Fiche-action 16 Impliquer enfants et familles	Fiche-action 23 Enfants en double vulnérabilité	
Fiche-action 17 Accès sport, loisirs, culture	Fiche-action 24 Parcours de soins MNA	
Fiche-action 18 Vie quotidienne ordinaire		
Fiche-action 19 Numérisation des dossiers		

Le schéma 2025-2029 s'articule autour de :

- 3 ambitions partagées
- 12 engagements portés
- 50 fiches-action.

Ambition III

**Transformer ensemble
les dispositifs en réponse aux besoins
des enfants et de leur famille**

Engagement 7 Prévenir et accompagner la prise en charge des enfants contre toute forme de violence sexuelle	Engagement 8 Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie	Engagement 9 Planifier la transformation de l'offre de protection de l'enfance	Engagement 10 Développer une offre d'accompagnement et d'accueil en proximité	Engagement 11 Garantir la qualité de prise en charge au sein des établissements de protection de l'enfance	Engagement 12 Développer l'accueil familial et promouvoir le métier d'assistant familial
Fiche-action 28 Plan de lutte	Fiche-action 31 Protocole multi-partenarial / Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des Jeunes Majeurs (CDAAJM)	Fiche-action 36 Transformation de l'offre	Fiche-action 41 Réseau accueil d'urgence	Fiche-action 43 Plan de contrôle des Établissements médico-sociaux (EMS)	Fiche-action 45 Référentiel départemental de l'accueil familial
Fiche-action 29 Offre d'accueil spécifique	Fiche-action 32 Référentiel Jeune Majeur	Fiche-action 37 Placements non exécutés et ruptures	Fiche-action 42 Solutions répit/relais	Fiche-action 44 Baromètre qualité de vie	Fiche-action 46 Alertes des assistants familiaux
Fiche-action 30 Communication sur le corps et la sexualité	Fiche-action 33 Logement et droit commun	Fiche-action 38 Outil planification offre d'accueil			Fiche-action 47 Formation des assistants familiaux
	Fiche-action 34 Autonomie financière	Fiche-action 39 Offre accueil et développement durable			Fiche-action 48 Promotion métier
	Fiche-action 35 MNA et parcours d'insertion	Fiche-action 40 Attractivité des métiers			Fiche-action 49 Familles d'accueil thérapeutiques
					Fiche-action 50 Cumul emploi assistants familiaux

Ambition I – Permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement affectif sécurisant

La diversité et la singularité des situations rencontrées en protection de l'enfance nécessitent la mise en œuvre de propositions variées et adaptées, telles que le soutien précoce aux enfants et aux parents, le développement des compétences parentales, la conservation du lien de l'enfant avec sa fratrie et le recours à des alternatives au placement institutionnel.

Cette ambition repose sur 3 engagements :

- **Poursuivre le développement du repérage précoce, de la prévention et de l'accompagnement à domicile**
- **Évaluer, accompagner et soutenir les compétences parentales et les liens parents-enfants**
- **Mobiliser les ressources dans l'environnement de l'enfant**

Engagement 1 - Poursuivre le développement du repérage précoce, de la prévention et de l'accompagnement à domicile

« Il y a parfois un manque de communication entre les professionnels des différents services »

→ **témoignage de parents**

Le constat parfois trop tardif de relations éducatives dégradées ou de développement de l'enfant entravé dans son plus jeune âge incite au repérage précoce des situations. Cet enjeu est très fort dès la grossesse et tout au long des 3 premières années de l'enfant.

Le développement de solutions s'appuyant sur la famille et son environnement semble possible avec une coordination de parcours renforcée.

Il faut donc optimiser l'articulation des différents acteurs concernés par les questions de protection de l'enfance.

De plus, il est important de soutenir et de développer les actions de prévention précoce en s'appuyant sur les acteurs institutionnels, les acteurs locaux et l'environnement amical ou familial de l'enfant, avant une dégradation trop forte des situations qui entraînerait des mesures plus impactantes, comme le placement.



« Il faudrait avoir un projet commun avec tous les intervenants dès le début de l'intervention »

→ témoignage de parents

Ainsi, les enjeux consistent également à détecter plus tôt, pour traiter plus efficacement les situations de risque, diversifier les modes de prises en charge pour mieux répondre aux besoins des mineurs et de leurs familles en mobilisant toutes les ressources utiles, à l'instar des conférences familiales.

Les chiffres de l'engagement 1

- 37% des femmes suivies en 2024 par les sages-femmes de PMI ont bénéficié d'au moins 1 visite à domicile par une sage-femme et/ou une puéricultrice
- + de 1000 entretiens prénataux et postnataux précoces ont été menés par les sages-femmes de PMI en 2024
- 25.6 % des enfants nés dans l'année et domiciliés en Gironde ont été rencontrés par un professionnel de PMI en 2024
- 65,3 % des consultations des puéricultrices et 54,2% des entretiens de la psychomotricienne en 2024 ont été réalisés à domicile
- 31,9% des visites à domiciles effectuées en post-natal par les puéricultrices en 2024 concernaient des enfants de moins d'1 mois

2 fiches-action pour déployer l'engagement 1

ACTION 1

S'articuler avec les schémas relatifs à la prévention et l'accompagnement des familles

ACTION 2

Définir et rendre visible une stratégie départementale relative aux actions de prévention et de soutien à la parentalité portées par le Département (la PMI, la polyvalence de secteur, l'ASE et les partenaires)

« Ça nous permet de reprendre confiance en nous et de nous orienter dans notre rôle de parent »

→ témoignage de parents

Engagement 2 - Évaluer, accompagner et soutenir les compétences parentales et les liens parents-enfants

Les actions de connaissance et donc d'évaluation et d'accompagnement des compétences parentales sont insuffisantes. La sensibilisation et la formation des professionnels relatives à ce domaine sont identifiées comme prioritaires pour envisager le Projet pour l'Enfant.

En effet, le fort enjeu de la diminution des mesures de placement consiste en un meilleur accompagnement des familles afin de permettre un maintien de l'enfant à son domicile.

De plus, le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé, le droit au lien avec ses parents, au respect des Droits de Visite et d'Hébergement, à la conservation du lien avec sa fratrie constituent des droits à défendre et à protéger pour les enfants.

« C'est important d'avoir été placés ensemble (fratrie) »

→ témoignage d'enfants

« Pourquoi on ne place pas par fratrie ?
Moi je ne sais pas quelle relation j'aurais eue avec mes frères et sœurs si on avait été dans la même famille. Je me dis que si mes frères et sœurs avaient été avec moi, ce serait d'autres personnes et ils auraient réussi comme moi. »

→ témoignage d'enfants

Les chiffres de l'engagement 2

La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

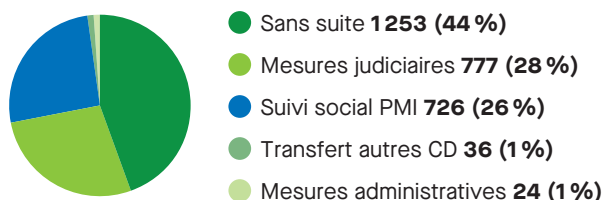
	IPE	IP qualifiée (initial et compl.)	Signalement	Signalement tiers Parquet
Nombre	5 980	2 842	1 591 (dont 777 suite IP et 166 dès l'IPE)	1 967
Nombre d'enfants	7 853	4 619	4 872	2 080

Type de danger ayant motivé à titre principal l'information préoccupante entrante	Nombre de mineurs en 2024
Violences physiques envers le mineur	439
Violences psychologiques envers le mineur	729
Violences conjugales au sein du ménage	412
Mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille	170
Négligences envers le mineur	739
Mise en danger par le mineur lui-même	334

Les émetteurs d'IPE :

- Parquet : 41 % des IPE / + 28 % par rapport à 2023
- Education Nationale : 22 % des IPE / + 10 % par rapport à 2023
- Le 119 : 10 % des IPE / + 13 % par rapport à 2023

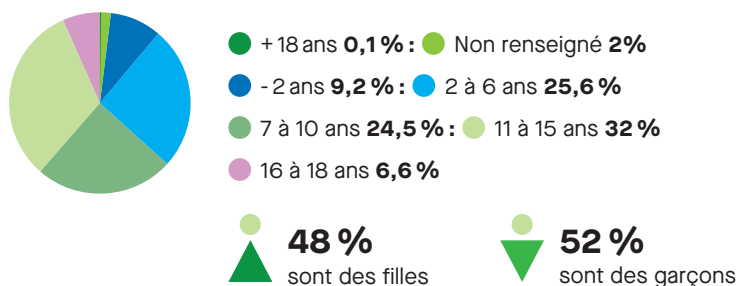
Décisions prises à l'issue de l'évaluation IP (CRIP / Chef Bureau Parcours Enfant)



Réception des informations Préoccupantes Entrantes (IPE)

2022	4 517	+ 1,3 %
2023	5 293	+ 17 %
2024	5 980	+ 13 %

Répartition par tranche d'âge et sexe



Le délai médian de traitement de l'information préoccupante

Il est calculé de la date de réception de l'IPE à la date de décision par la CRIP (calculé sur 2816 dossiers clôturés). La moyenne de traitement est passée de 7,2 mois en 2022 à 5,7 en 2024.

4 fiches-action pour déployer l'engagement 2

ACTION 3

Se doter d'outils d'évaluation des compétences parentales et former les professionnels à l'évaluation et à l'accompagnement des compétences parentales

ACTION 4

Mener une réflexion sur la prise en charge et l'accompagnement des enfants victimes de toute forme de violences physiques, psychiques, et intra-familiales

ACTION 5

Faire des Droits de Visite et/ou d'Hébergement (DVH) un outil d'accompagnement de la parentalité

ACTION 6

Réduire les délais d'intervention auprès des familles

Engagement 3 – Mobiliser les ressources dans l'environnement de l'enfant

Il est des situations où, malgré l'accompagnement des compétences parentales, le maintien à domicile reste impossible. Pour autant, le placement institutionnel, jusqu'alors utilisé en priorité, n'est pas l'unique solution envisageable ni celle qu'il convient de privilégier. En effet, la préservation de l'enfant dans un environnement qu'il connaît, à savoir dans sa famille élargie ou dans son milieu amical, permet une prise en charge affective sécurisante et durable pour lui. La loi prévoit plusieurs dispositifs favorisant l'accueil de l'enfant dans son environnement, or ces dispositifs sont peu usités ; l'un des enjeux du schéma est donc d'augmenter et de sécuriser le recours à ceux-ci.

Modes d'accueil en Gironde (au 31/12)	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution en 5 ans
Tiers dignes de confiance, nombre d'enfants	279	295	290	285	290	4%
Tiers dignes de confiance, part des lieux d'accueil	5,2%	5,3%	5,2%	5,4%	5,0%	-0,2%
Accueil durable et bénévole, nombre d'enfants	24	11	12	13	19	-21%
Accueil durable et bénévole, part des lieux d'accueil	0,4%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	-27%
Parrains, nombre d'enfants			1	12	20	
Parrains, part des lieux d'accueil			0,02%	0,2%	0,3%	

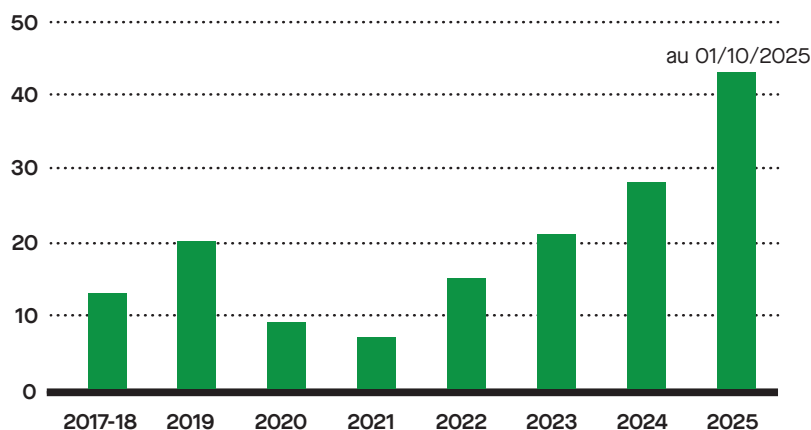
Source déclarations DREES et requête BO liste des enfants par hébergeur pour les parrains

Les conférences familiales et jeunes

La Gironde compte 84 coordinateurs formés, 40 professionnels du Conseil départemental et 4 professionnels travaillant dans le milieu associatif.

Depuis 2017 : 157 situations ont été orientées pour une conférence familiale ou une conférence jeunes, 34 ont abouti, 29 ont partiellement abouti, 75 n'ont pas abouti, 19 sont en cours (chiffres au 1er octobre 2025).

Nombres de Conférences Familiales /Conférences Jeunes reçues par an :



Concernant les conférences familiales immédiates : 21 propositions, 15 demandes des familles, 10 réalisées, 4 arrêtées en cours, 1 en cours.

6 fiches-action pour déployer l'engagement 3

ACTION 7

Identifier et évaluer systématiquement les personnes-ressources pour l'enfant dès la 1ère intervention auprès de la famille

ACTION 8

Renforcer les mesures éducatives à domicile d'Aide Educative à Domicile (AED) et d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO)

ACTION 9

Soutenir le recours aux Tiers Dignes de Confiance (TDC) et à l'Accueil Durable Bénévole (ADB)

ACTION 10

Développer le recours au Parrainage

ACTION 11

Développer le recours aux conférences familiales et aux conférences jeunes

ACTION 12

Favoriser le maintien des liens de l'enfant confié avec sa famille (ses parents, sa fratrie, sa famille élargie, ...).

Ambition II – Contribuer au respect des droits fondamentaux des enfants

La Convention internationale des droits de l'enfant prévoit quatre principes fondamentaux : la non-discrimination, le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, de survivre et de se développer, et le respect des opinions de l'enfant. Le schéma a pour ambition de permettre aux enfants de bénéficier de ces 4 principes ainsi que des 54 articles énoncés par la Convention internationale.

Avec 5 engagements, cette ambition est celle qui associe le plus grand nombre d'acteurs pour le bon déploiement des actions :

- **Garantir à chaque enfant un projet en accord avec ses besoins**
- **Améliorer la prise en charge de la santé psychique, physique et du handicap des enfants**
- **Garantir l'égalité des enfants dans le domaine de la scolarité**
- **Prévenir et accompagner la prise en charge des enfants contre toute forme de violence sexuelle**
- **Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie**

Engagement 4 - Garantir à chaque enfant un projet en accord avec ses besoins

Pour rendre les droits des enfants effectifs, les objectifs sont triples :

- Permettre à chaque enfant dans le cadre de son Projet pour l'Enfant (PPE) de bénéficier de toutes les ressources à sa disposition pour garantir ses droits ;
- Assurer un maillage territorial par l'ensemble des partenaires afin de proposer une offre et des solutions adaptées ;
- Mettre en œuvre le parcours ASE de l'enfant dans les conditions les plus favorables pour lui et l'exercice de ses droits, avec des solutions de proximité.

Chaque enfant doit bénéficier d'un projet personnalisé adapté à ses besoins et réévalué régulièrement avec l'association des personnes ressources pour lui.

L'un des enjeux forts pour le respect de cet engagement est la sensibilisation, la formation, la réflexion autour des statuts de l'enfant. En effet, malgré la loi de 2016 et la mise en place de la CESSEC, un nombre encore important d'enfants ne jouit pas du statut le plus adapté à sa situation.

De plus, l'association des enfants et des familles aux décisions qui les concernent et plus généralement à la politique publique doit constituer une priorité et devenir un automatisme dans la prise en charge.

« L'éducateur est très disponible pour toutes mes questions et celles de mon fils, il est en lien avec le collège également »

→ **témoignage de parents**

« J'aimerais participer aux réunions où on parle de moi »

→ **témoignage d'enfants**

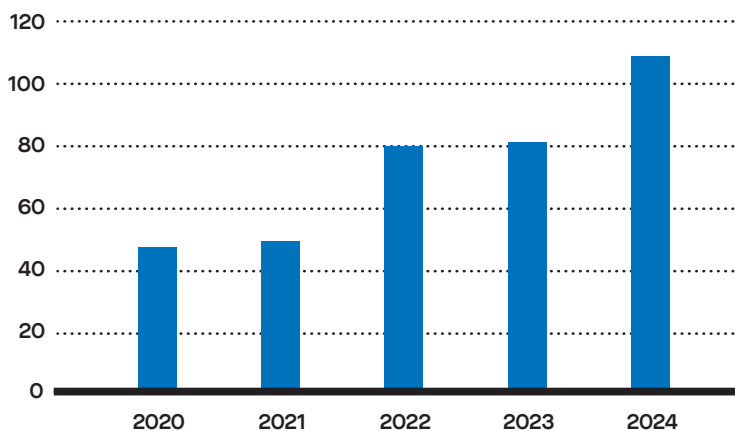
« À une époque, je ne voyais plus trop mon père car il voulait me récupérer et ça, je l'ai mal vécu. J'avais peur de lui et j'ai dû lui dire moi-même que je souhaitais moins le voir. Ça a compliqué nos liens. Maintenant je vois mon père quand je peux et quand je veux. »

→ **témoignage d'enfants**

Les chiffres de l'engagement 4

Environ 420 Projets pour l'Enfant ont été réalisés en 2025 sur l'ensemble des neuf territoires.

Nombre de pupilles

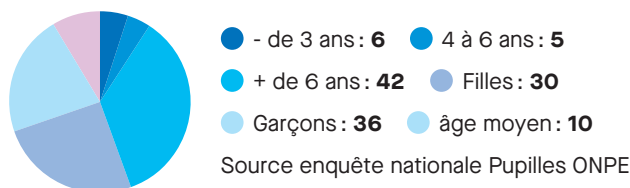


Source déclarations DREES

Chiffres CESSEC

Commission mise en place en Gironde en février 2021.

En 2024, 53 situations étudiées.



7 fiches-action pour déployer l'engagement 4 :

ACTION 13

Mettre en place un Projet Pour l'Enfant pour chaque enfant accompagné par l'ASE

ACTION 14

Systématiser et accompagner les réflexions sur le statut de l'enfant confié, en particulier pour les 0-3 ans et renforcer le rôle de la CESSEC

ACTION 15

Garantir une prise en charge renforcée et spécifique des enfants pupilles

ACTION 16

Impliquer les enfants et les familles dans les instances qui les concernent et dans la politique publique

ACTION 17

Permettre l'accès au sport, à la culture, aux loisirs de tous les enfants accompagnés par l'ASE

ACTION 18

Permettre à l'enfant confié d'avoir une vie quotidienne ordinaire

ACTION 19

Sécuriser la prise de décisions par la numérisation des dossiers d'Aide Sociale à l'Enfance et l'individualisation des dossiers familiaux

« Je ne vais jamais voir le médecin alors qu'avant oui »

→ témoignage d'enfant

« Ma santé mentale s'est améliorée depuis mon placement »

→ témoignage d'enfant

« J'ai la possibilité de rencontrer le psychologue de service et c'est bien »

→ témoignage d'enfant

Engagement 5 - Améliorer la prise en charge de la santé psychique, physique et du handicap des enfants

Les enfants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance ne bénéficient pas des mêmes prises en charge en santé que les enfants non accompagnés et sont particulièrement défavorisés dans ce champ. Or leur santé est souvent plus fragile du fait des retards de prises en charge et des violences et traumatismes subis, ainsi que des ruptures de soin qu'un parcours de placement peut entraîner. Le droit à la santé est fondamental dans le parcours de l'enfant placé. En premier lieu, il consiste à avoir un carnet de santé, à bénéficier d'un bilan de santé et de prévention à l'entrée à l'ASE, à avoir accès aux rendez-vous médicaux obligatoires et à un parcours de soins coordonné. Il doit aussi permettre l'autonomie des jeunes dans la prise en charge de leur santé. Des expérimentations récentes telles que Santé Protégée et Pégase sont particulièrement inspirantes en ce sens.

La prise en charge du soin psychique et du handicap constitue un enjeu primordial. D'une part, du fait que celle-ci est insuffisante et que des enfants ne bénéficient pas des suivis dont ils ont besoin. D'autre part, du fait de la coordination à améliorer entre les différents partenaires concernés.

Au cours de l'année 2024, les violences sexuelles envers le mineur ont constitué le motif principal de 135 informations préoccupantes.

Par ailleurs, une vigilance particulière doit être portée aux Mineurs Non Accompagnés dont les problématiques en santé peuvent être spécifiques du fait des violences rencontrées lors de leur parcours migratoire.

La **Coordo Santé MNA 33**, est un dispositif ressource, porté par le CDEF, destiné aux professionnels accompagnant les mineurs non accompagnés en Gironde. Dans l'objectif de faciliter l'accès à la santé des MNA, elle intervient sur toutes les questions autour de la santé, dont l'accès aux droits et aux soins, l'orientation vers le réseau, et l'articulation entre Protection de l'Enfance et acteurs de santé. L'équipe vient en appui aux professionnels au travers de l'harmonisation des pratiques, de la création d'outils et d'espaces d'échanges pluridisciplinaires, notamment sur les situations individuelles complexes. Elle offre une expertise médicale, paramédicale, psychologique, transculturelle, pédopsychiatrique, anthropologique et éthique. La Coordo Santé MNA 33 travaille également avec les partenaires institutionnels pour la prise en compte du public MNA. L'équipe constituée d'une secrétaire, un infirmier, une médecin, une psychologue et une pédopsychiatre (2,75 ETP) contribue ainsi à permettre aux jeunes d'avoir un parcours de santé cohérent, accessible et adapté à leurs besoins.

5 fiches-action pour déployer l'engagement 5

ACTION 20

Assurer à l'enfant accompagné une prise en charge effective de sa santé

ACTION 21

Définir un modèle girondin de coordination des soins pour les enfants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance

ACTION 22

Associer les parents à la question de la santé de leur enfant, permettre à l'enfant et au jeune d'être acteur de son parcours de santé

ACTION 23

Établir une organisation multipartenariale afin de construire ensemble un projet adapté à chaque enfant en double vulnérabilité

ACTION 24

Accompagner de manière adaptée le parcours de soins des MNA concernant les maladies de santé publique et le traumatisme du parcours migratoire

« Comme une honte
d'être placé... »

« À l'école, j'ai toujours été
dans le viseur parce que
j'étais placée. J'étais au fond
de la classe et humiliée. En
primaire, je ne me sentais
pas pareil que les autres. »

→ témoignages d'enfants

« On n'a pas le réseau ni les
parents qui nous aident
à trouver les stages, les
premières expériences »

→ témoignage d'enfant

« La communication avec
ma fille et son école
pourrait être améliorée »

→ témoignage de parent

« Je me sens en sécurité
dans le foyer »

→ témoignage d'enfant

Engagement 6 - Garantir l'égalité des enfants dans le domaine de la scolarité

L'égalité des chances et la non-discrimination par rapport aux enfants non accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance constituent deux priorités du schéma.

Les enfants et les jeunes du Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance ont fait état à plusieurs reprises de la discrimination qu'ils vivent dans le milieu scolaire. Elle consiste à la fois dans la stigmatisation qu'ils ressentent du fait d'être accompagnés par le service de l'ASE, ainsi que par les entraves dans leur parcours scolaire et professionnel.

Plusieurs objectifs sont ainsi relevés concernant le droit à la continuité et la réussite de la scolarité :

- garantir l'accès aux formations adaptées pour s'insérer dans la société,
- garder la poursuite de la scolarité comme fil rouge des autres prises en charge,
- rendre possible l'accès aux filières dites élitistes,
- assurer un pilotage inter-institutionnel,
- permettre au service de l'ASE d'être facilitateur de scolarisation et d'insertion professionnelle,
- mettre en place un accompagnement individualisé.

En 2025, 303 jeunes confiés au Département de la Gironde ont reçu un diplôme de niveau 3 et 51 ont reçu un diplôme de niveau 4 et plus.

3 fiches-action pour déployer l'engagement 6

ACTION 25

Lutter contre la stigmatisation des enfants confiés au sein de l'école

ACTION 26

Valoriser les parcours scolaires et les formations professionnelles des jeunes confiés

ACTION 27

Développer le Mentorat pour permettre à chaque enfant d'avoir un suivi de sa scolarité

Engagement 7 - Prévenir et accompagner la prise en charge des enfants contre toute forme de violence sexuelle

Face aux constats de la CIIVISE relatifs aux violences sexuelles dont sont victimes les mineurs et les jeunes majeurs, le repérage et la prévention demeurent à améliorer. De plus, la prise en charge spécifique des victimes et les modes de répression sont à consolider.

Les enjeux consistent à mieux articuler les interventions de chacun (ASE, services de police et gendarmerie, justice et services de PJJ, services de soins) afin de réduire la prostitution et les violences sexuelles sur mineurs et jeunes majeurs et à diminuer le temps pénal afin de pouvoir avancer plus efficacement sur les volets du soin et de l'éducatif.

La bonne coordination des professionnels nécessite également une plus grande expertise de ceux-ci, qui doivent bénéficier de formations spécifiques sur la question. Afin de traiter la problématique dans sa globalité, les actions doivent concerner à la fois les victimes et les agresseurs.

Les chiffres de l'engagement 7

Type de danger ayant motivé à titre principal l'information préoccupante entrante	Nombre de mineurs en 2024
Violences sexuelles envers le mineur	135
Mineur victime de traite ou d'exploitation	0

34 EIG en 2024 sont en lien avec des faits de violence sexuelle et/ou de prostitution, cela sur 368 EIG, soit 9% (source suivi DPEF des EIG).
Source déclaration DREES 2025 sur données 2024

3 fiches-action pour déployer l'engagement 7

ACTION 28

Élaborer un plan de lutte contre les violences sexuelles et le risque prostitutionnel avec les partenaires concernés

ACTION 29

Développer une offre d'accueil spécifique pour les enfants, soit victimes ou auteurs de violences sexuelles, soit en risque prostitutionnel

ACTION 30

Faire participer les jeunes et le CJPE sur une communication relative au rapport au corps et à la sexualité

« En chambre en ville, je serai plus autonome, je pourrai faire mes courses, ma cuisine »

« C'est bien de pouvoir tester plusieurs formes d'hébergement, ça permet d'apprendre à vivre seule »

→ témoignages d'enfants

« Les règles nous servent pour plus tard quand on aura un appart ou une maison et des enfants on pourra être autonome et manger équilibré »

« On fait les courses ensemble, il y a un budget à ne pas dépasser »

→ témoignages d'enfants

Engagement 8 - Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie

L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, en particulier ceux de plus de 16 ans et les jeunes majeurs, vise à les préparer à une transition progressive vers la vie adulte. En effet, ces jeunes majeurs n'ont pas les mêmes opportunités que la plupart des autres jeunes. Leurs parcours sont complexes, aussi la construction de tout un capital social, culturel et affectif peut s'en trouver fragilisée.

L'enjeu de cet accompagnement est de préparer et de sécuriser la fin du parcours en protection de l'enfance sans attendre les 21 ans. Il comporte deux axes complémentaires :

- Aider les jeunes à accéder au droit commun,
- Permettre aux jeunes d'être auteurs de leur propre parcours de vie, en les accompagnant dans la définition de leurs besoins et en offrant un cadre sécurisant, qui prévient les ruptures de parcours, et ce notamment dans le cadre du Projet Pour l'Enfant (PPE).
- Un premier défi est d'adapter et de rendre flexible le dispositif en fonction des besoins éducatifs des jeunes. Un autre défi est de mieux s'appuyer sur les ressources entourant l'enfant, sur le territoire ou non, pour favoriser des accueils au plus proche du réseau de solidarité et l'émancipation du jeune.

L'augmentation des mesures d'Accompagnement éducatif Jeunes Majeurs et le recours accru aux acteurs du droit commun par la mise en place des commissions départementales d'accès à l'autonomie constituent certains des enjeux de cet accompagnement vers l'autonomie.

22%

DE TAUX DE PAUVRETÉ DES JEUNES
GIRONDINS DE MOINS DE 30 ANS
EN 2021 CONTRE 13 % POUR
LA POPULATION GIRONDINE

16%

DES 16-25 NE SONT NI EN ÉTUDES,
NI EN EMPLOI, NI EN FORMATION

EN 2023, LA GIRONDE
A ACCUEILLI

487 MNA

DONT 324 VIA LA
PÉRÉQUATION NATIONALE.

94%

DES JEUNES SONT DES
GARÇONS, ORIGINAIRES
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

Par ailleurs, une attention particulière doit être portée aux Mineurs Non Accompagnés, pour lesquels l'accompagnement vers l'autonomie contient certaines spécificités :

- travail en amont sur le volet administratif, notamment les démarches relatives au droit d'asile,
- continuité de la prise en charge, en particulier sur la santé somatique et psychique,
- approche culturelle de l'intégration,
- développement du repérage et de l'accompagnement des jeunes victimes de traite d'êtres humains, y compris au sein des structures d'accueil, et également en bout de chaîne,
- renforcement des liens avec les acteurs de l'habitat des jeunes pour permettre une passerelle avec le droit commun.

« J'ai été prise en charge au
niveau de ma santé dès mon
arrivée en France »

« J'ai du mal à parler avec mes
camarades de classe car j'ai
l'impression que je ne parle pas
bien »

→ témoignages d'enfants

L'accompagnement jeune majeur en chiffres

Type de mesure au 31/12	2020	2021	2022	2023	2024
AEJM	109	106	105	108	115
APJM	1285	1366	1340	1239	1143
total	1394	1472	1445	1347	1258

5 fiches-action pour déployer l'engagement 8

ACTION 31

Conclure le protocole multipartenarial des jeunes majeurs et constituer la Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des Jeunes Majeurs

ACTION 32

Poursuivre le déploiement du Référentiel Jeune Majeur sur l'ensemble du département et systématiser l'entretien des 17 ans

ACTION 33

Favoriser l'accès des jeunes à un logement autonome et accompagner la transition vers le droit commun

ACTION 34

Favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie financière

ACTION 35

Anticiper et structurer l'accompagnement éducatif et administratif des MNA pour la réussite de leur parcours d'insertion

Ambition III – Transformer ensemble les dispositifs en réponse aux besoins des enfants et de leur famille

L'adéquation de l'offre d'accueil aux besoins actuels et à venir des mineurs et jeunes majeurs confiés est l'un des enjeux principaux de la politique de protection de l'enfance. Pour que le placement ne devienne plus systématique, et que d'autres formes d'accueil et d'accompagnement en milieu naturel soient privilégiées, de nouvelles organisations doivent être imaginées, structurées et pilotées, dans l'intérêt de l'enfant.

Cette nécessaire adaptation se double d'une exigence renforcée en matière de qualité de prise en charge et de juste allocation des moyens. Les outils que constituent le contrôle, l'accompagnement et la tarification seront augmentés afin de garantir des conditions d'accueil soutenables et équitables entre les différents Établissements Sociaux et Médico-sociaux de la protection de l'enfance.

Cette ambition s'appuie sur 4 engagements :

- **Planifier la transformation de l'offre de protection de l'enfance**
- **Développer une offre d'accompagnement et d'accueil en proximité**
- **Garantir la qualité de prise en charge au sein des établissements de protection de l'enfance**
- **Développer l'accueil familial et promouvoir le métier d'assistant familial**

Engagement 9 - Planifier la transformation de l'offre de protection de l'enfance

L'adaptation de l'offre d'accueil s'inscrit en réponse aux évolutions sociales et se traduit du point de vue législatif.

L'objectif est de faire du placement hors de l'environnement de l'enfant un dernier recours, et donc de faire émerger, par voie de transformation, des nouvelles modalités de prises en charge, en prévention et en alternative au placement en institution. Cette transformation est sous-tendue par la volonté de passer d'une logique de gestion de places à une logique de parcours dans l'esprit du PPE, et en prévention des ruptures.

Aussi, l'une des priorités de ce schéma est de convertir progressivement des places d'hébergement en internat et en chambres en ville (APJM) en des modalités d'accompagnement plurielles et adaptées à chaque âge, favorisant le maintien ou le retour dans l'environnement de l'enfant (mesures de milieu ouvert, modularités des accueils en internat, recours à un Tiers Digne de Confiance ou à un Accueil Durable et Bénévole). À l'horizon 2029, cette transformation doit permettre un rééquilibrage du dispositif plus favorable à la déjudiciarisation et à la désinstitutionnalisation.

Pour piloter plus efficacement les mesures judiciaires et administratives en milieu ouvert et garantir une équité départementale, le schéma a également pour objectif stratégique de redéfinir les moyens de ces accompagnements, et de viser à leur harmonisation tant organisationnelle qu'éducative sur l'ensemble du territoire girondin.

Le placement institutionnel reste nécessaire dans certaines situations, mais il doit s'adapter plus rapidement à des besoins spécifiques (notamment ceux liés aux états de santé et de handicap nécessitant une intervention renforcée voire continue du champ sanitaire) ainsi qu'à des besoins autres que les seuls déterminants départementaux.

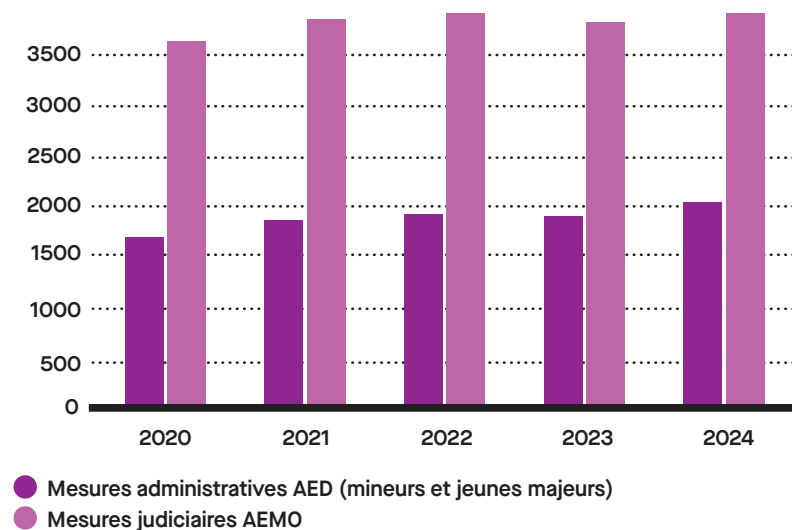
Ce schéma recouvre également pour objectif stratégique le fait de favoriser l'adaptation du nombre de places d'accueil pour les MNA dans des délais cohérents avec les rythmes d'arrivées.

Enfin, l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance, et la formation des professionnels à ces nouveaux attendus, constitue un dernier enjeu substantiel pour garantir le succès de la démarche, tandis que le secteur doit faire face à :

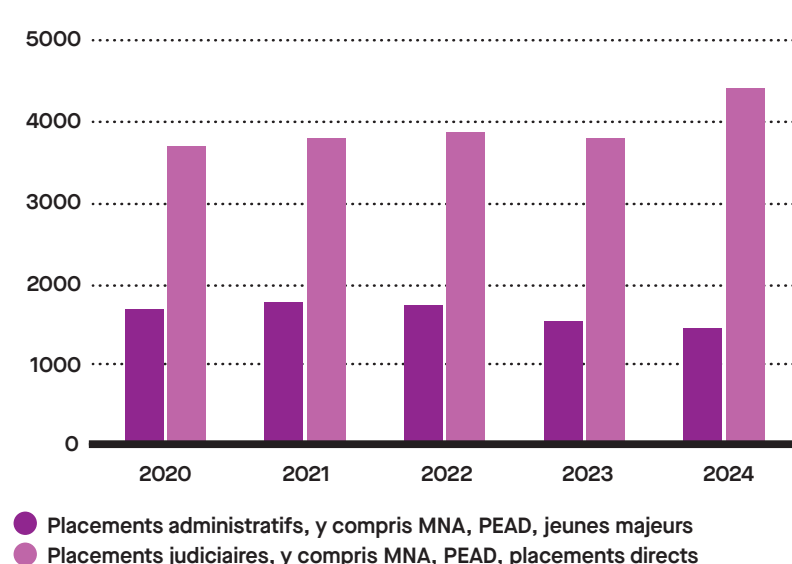
- une baisse des candidatures et de la motivation pour intégrer une formation en travail social,
- des difficultés de recrutements,
- un turn-over important de professionnels dans les établissements et institutions,
- une « désillusion » des travailleurs sociaux.

Les chiffres de l'engagement 9 :

L'évolution de la répartition des mesures à domicile

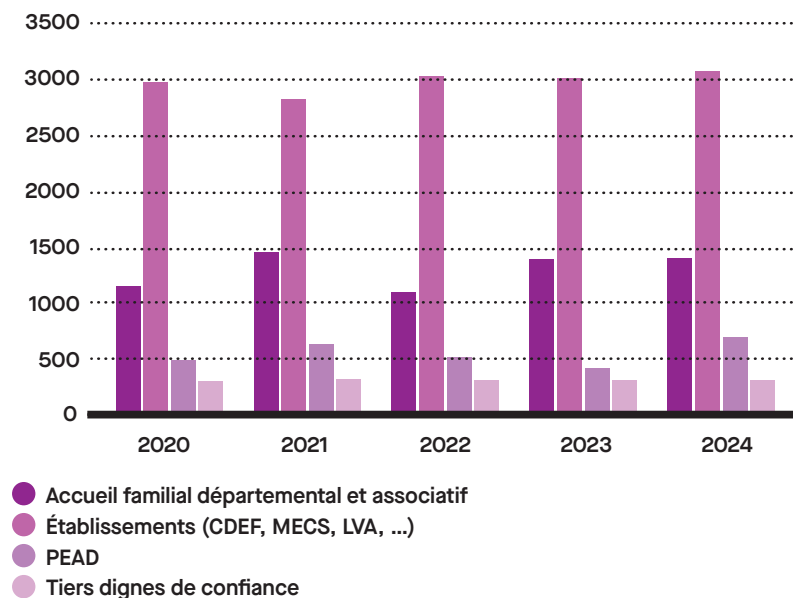


L'évolution de la répartition des mesures hors domicile



L'évolution de la répartition par lieux d'accueil

(nombre d'enfants et jeunes accueillis au 31/12)



Lieux d'accueil	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution en 5 ans
Accueil familial départemental et associatif	20,9 %	25,7 %	19,2 %	25,6 %	23,5 %	2,6 %
Établissements (CDEF, MECS, Lieux de vie et d'accueil (LVA),...)	54,6 %	50 %	53,4 %	55,7 %	51,8 %	-2,8 %
Placement Éducatif à Domicile (PEAD)	8,7 %	10,9 %	8,8 %	7,4 %	11,5 %	2,7 %
Tiers dignes de confiance	5,2 %	5,3 %	5,2 %	5,4 %	5,0 %	-0,2 %

5 fiches-action pour déployer l'engagement 9

ACTION 36

Poursuivre la transformation de l'offre au bénéfice des mesures d'accompagnement et de protection à domicile

ACTION 37

Evaluer les motifs des placements non exécutés et des ruptures de placements et mettre en place une organisation favorisant leur diminution

ACTION 38

Disposer d'un outil de prospective et de planification de l'offre d'accueil dans une logique de territorialisation

ACTION 39

Développer l'offre d'accueil en respectant les objectifs de développement durable et en renforçant la résilience des dispositifs de protection de l'enfance en Gironde

ACTION 40

Renforcer l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance

Engagement 10 - Développer une offre d'accompagnement et d'accueil en proximité

L'accueil d'urgence en Gironde s'organise uniquement à partir du Centre Départemental Enfance Famille (CDEF). Ainsi, seule la structure départementale est identifiée pour accueillir en urgence les enfants et les jeunes, dans le cadre d'un primo-placement ou d'une réorientation en urgence.

Cette organisation trouve plusieurs limites. D'une part, l'accueil d'urgence se concentre sur la Métropole de Bordeaux, entraînant des ruptures importantes pour les enfants issus de bassins de vie extra métropolitains ; d'autre part, il est concentré dans une même structure qui est constamment en sureffectif. Enfin le décret publié le 5 septembre 2025 portant réforme sur l'accueil en pouponnière engage les Départements sur la voie de la désinstitutionnalisation de la prise en charge des 0 – 3 ans.

En droite ligne avec les objectifs du Projet pour l'Enfant et d'équité territoriale précédemment développés, l'enjeu est de trouver une nouvelle organisation répondant mieux aux besoins des enfants et des jeunes, pour chaque âge.

L'activité 2024 du CDEF est marquée par les éléments suivants :

			2023	2024
MDPE 0-10 ans	→ Entrées		152	139
	→ Sorties		153	138
	→ DMS*		219	213
	→ Hébergement	Capacité d'accueil	74	81
		Taux d'occupation	115,90%	103,60%
MDEPA 10-14 ans	→ Entrées		98	112
	→ Sorties		106	104
	→ DMS*		256	212
	→ Hébergement	Capacité d'accueil	24	24
		Taux d'occupation	102,30%	99,30%
	→ Externat	Capacité d'accueil	40	40
		Taux d'occupation	75,40%	81,30%
M2DA 14-18 ans	→ Entrées		195	197
	→ Sorties		199	209
	→ DMS*		137	138
	→ Hébergement	Capacité d'accueil	42	42
		Taux d'occupation	109,60%	93,60%
	→ Externat	Capacité d'accueil	36	36
		Taux d'occupation	68%	65,90%
MDP Familles	→ Entrées		39	23
	→ Sorties		25	34
	→ DMS*		402	634
	→ Hébergement	Capacité d'accueil	61	61
		Taux d'occupation	89,40%	83,60%
MDMNA Hors mise à l'abri	→ Entrées		87	70
	→ Sorties		62	76
	→ DMS*		600	227
	→ Hébergement	Capacité d'accueil	53	80
			89,40%	83,60%

*DMS = durée moyenne de séjour. (source rapport du CDEF sur CA2024)

2 fiches-action pour déployer l'engagement 10

ACTION 41

Développer un réseau d'accueil d'urgence territorialisé

ACTION 42

Développer des solutions de répit/relais adaptées

Engagement 11 - Garantir la qualité de prise en charge au sein des établissements de protection de l'enfance

Si le maintien de l'enfant dans un environnement familial est privilégié, le placement institutionnel reste néanmoins nécessaire dans certaines situations et il convient d'en améliorer la qualité. En effet, le Conseil des Jeunes de la Protection de l'Enfance a pointé la disparité dans les modalités de prise en charge des enfants confiés par les différents établissements.

Un objectif consiste donc à garantir une même qualité de service par type de dispositif.

Des périodes de vulnérabilité plus fortes sont identifiées au moment du placement ou des changements de vie, qui nécessitent un soutien plus important dans les étapes clés. La notion de continuité dans l'accueil de l'enfant, avec une stabilité des intervenants et des lieux occupés est essentielle pour permettre de travailler l'accès à l'ensemble des droits et en particulier pour l'efficacité des soins.

Par ailleurs, l'exécution des mesures de placement constitue également un enjeu décisif de la qualité de prise en charge de l'enfant. En effet, la problématique des placements non exécutés connaît un accroissement depuis l'après-Covid et les contextes budgétaires et RH défavorables la rendent difficile à endiguer. L'un des objectifs du schéma est donc de mieux en comprendre les raisons afin d'y apporter des réponses, notamment à partir d'une réflexion menée sur le parcours de l'enfant.

Par ailleurs, la consultation et concertation des enfants et des jeunes sont essentielles à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité de vie dans les lieux d'accueil.

Les chiffres de l'engagement 11

Les placements non exécutés (PNE) s'élèvent à 399 au 31/12/2024. Leur suivi est mensuel depuis 2025 et leur nombre oscille entre 320 et 400 par mois dont les 2/3 sont des PEAD.

Un plan pluriannuel de contrôle des ESMS s'est mis en place en 2021. Le Département assure le contrôle de tous les établissements autorisés au titre de la protection de l'enfance. Les 100 établissements autorisés par le Département feront l'objet d'un contrôle de fonctionnement au cours de la mandature du Président du Conseil départemental. Ainsi, 15 à 20 contrôles de fonctionnement sont réalisés tous les ans ; les contrôles sont planifiés par le DPEF et réalisés par les équipes de l'IGS ; la DPEF assure ensuite le suivi des plans d'action. De plus, des contrôles de dysfonctionnement peuvent être réalisés en cas de problèmes graves ou d'éléments d'inquiétude de la Direction.

Depuis 2021, le Département a réalisé 63 contrôles de fonctionnement et 27 contrôles de dysfonctionnement.

« J'ai gardé mon projet scolaire après mon placement. Les résultats sont meilleurs maintenant »

« Le placement m'a obligé à quitter mon lycée ; du coup j'ai perdu tous mes amis »

« En famille d'accueil, je n'avais pas mon mot à dire pour l'école, en foyer c'est différent il y a plus d'éducateurs »

→ témoignages d'enfants

2 fiches-action pour déployer l'engagement 11

ACTION 43

Mettre au cœur du plan de contrôle des ESMS l'évaluation de la sécurité physique, émotionnelle et psychique des enfants confiés et mettre en place une stratégie de prévention contre les violences

ACTION 44

Construire un baromètre de la qualité de vie et de la prise en charge des enfants confiés

Engagement 12 - Développer l'accueil familial et promouvoir le métier d'assistant familial

EN 2024

704

ASSISTANTS FAMILIAUX
EMPLOYÉS PAR
LE DÉPARTEMENT
ACCUEILLEN

1089

ENFANTS

Le service de l'ASE privilégie toujours le maintien de l'enfant à domicile ou dans son environnement familial ou amical. Toutefois, lorsque cela n'est pas possible, le placement en famille d'accueil est souvent à prioriser pour garantir un accompagnement sécurisant et personnalisé.

La difficulté résulte dans la quantité de places limitée. Ainsi, le nombre d'assistants familiaux employés par le Département de la Gironde ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins d'accueil.

De plus, la répartition géographique est inégale sur le territoire girondin : 550 assistants familiaux sur les communes rurales, contre une centaine sur la Métropole, ce qui peut compliquer le parcours de l'enfant et le maintien du lien avec les parents.

Malgré de nombreux dispositifs mis en place afin de favoriser l'embauche et d'améliorer les conditions de travail des assistants familiaux, les difficultés de recrutement mais aussi de maintien dans la profession existent. En effet les enjeux relatifs aux prises en charge complexes et de ruptures d'accueil représentent de réelles problématiques pour lesquelles des solutions doivent être proposées.

Cela pose l'enjeu de l'accompagnement professionnel des assistants familiaux, et de leur insertion dans le collectif des acteurs mobilisés autour de l'enfant. Le PPE constitue l'un des leviers majeurs, aux côtés d'un travail de fond sur les pratiques professionnelles, les modalités de contrôle et d'accompagnement.

Il est observé une dynamique favorable au recrutement des assistants familiaux depuis 2024. Ainsi, alors qu'en 2023, 170 personnes assistaient à des réunions d'information sur le métier, en 2024 et 2025, près de 255 personnes se sont présentées.

En 2024, 75 premiers agréments ont été accordés, il s'agit du nombre le plus élevé depuis les dix dernières années.

Libellés au 31 déc 2024

Assistants familiaux domiciliés en Gironde, agent.e.s du Département	676
Assistants familiaux domiciliés HORS Gironde, agent.e.s du Département	28
Assistants familiaux agent.e.s du Département	704
Dont nombre d'assistants familiaux de + de 64 ans	85
Part des agent.e.s de + de 64 ans en % (D/C)	12%
Nombre d'agrément 1 place	228
Nombre d'agrément 2 places	253
Nombre d'agrément 3 places	195
Total des places sur agrément	1319
Dont nombre de places chez des assistants familiaux de + de 64 ans	171
Part des places chez assistants de + 64 ans en % (J/I)	13%
Nombre d'enfants accueillis	1136

Avec 34 % des assistants familiaux âgés de 60 ans et plus, on observe que beaucoup poursuivent leur activité au-delà de l'âge habituel de départ à la retraite.

La majorité des assistants familiaux a une ancienneté relativement récente : 30 % exercent depuis moins de 5 ans.

59 recrutements ont pu être réalisés entre fin 2024 et début 2025. Ces entrées dans la profession viennent compenser les départs à la retraite et les démissions ou licenciements.

6 fiches-action pour déployer l'engagement 12

ACTION 45

Se doter d'un référentiel départemental de l'accueil familial

ACTION 46

Se doter d'une procédure de contrôle et de traitement des alertes relatives aux assistants familiaux

ACTION 47

Mettre en place un plan de formation pluriannuel des assistants familiaux

ACTION 48

Promouvoir le métier d'assistant familial en développant le partenariat avec France Travail

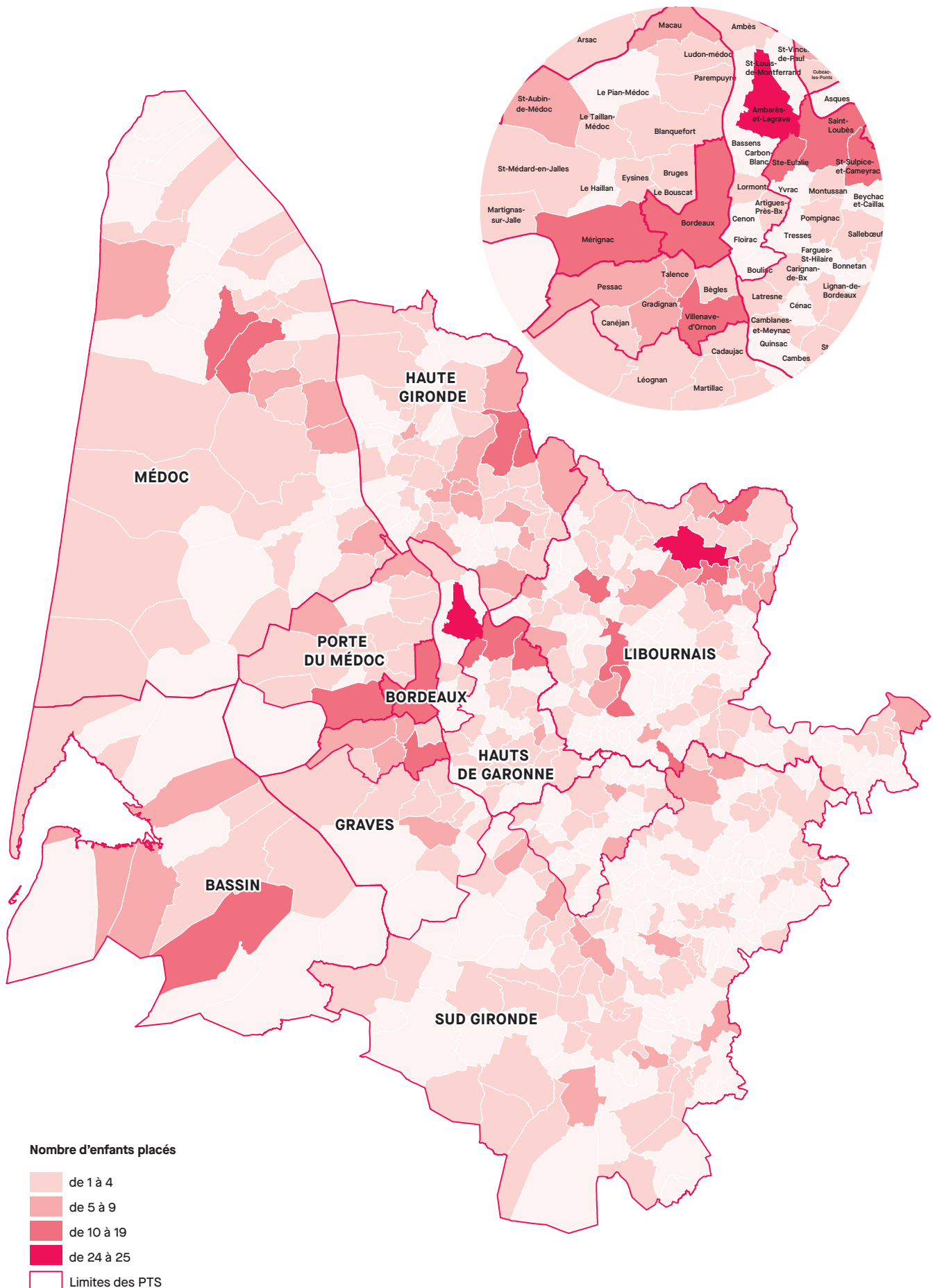
ACTION 49

Développer sur le département, une offre d'accueil en familles d'accueil thérapeutiques

ACTION 50

Expérimenter le cumul d'emploi pour les assistants familiaux, dans des conditions strictement définies

BORDEAUX-MÉTROLE



Conclusion

Le schéma départemental de prévention et protection de l'enfance 2025-2029 s'inscrit dans une démarche collective et volontariste de transformation de la protection de l'enfance afin de mieux répondre aux besoins des enfants à accompagner et protéger. Il se place dans un contexte national dont la Gironde est précurseuse.

En phase avec les dernières lois dans ce domaine, il guidera notamment l'action de la Direction de la Protection de l'Enfance et de la Famille (DPEF) et des services territoriaux d'Aide Sociale à l'Enfance.

Tout comme sa méthode de construction, élaborée en concertation avec les enfants, les familles et les partenaires, sa gouvernance et sa mise en œuvre seront nécessairement collaboratives. Ce pilotage assurera un suivi efficace dans l'atteinte des réalisations énoncées dans les fiches-action.

En plaçant la protection de l'enfance au cœur de la société, ce schéma constitue une feuille de route ambitieuse en termes de transformation et de concertation et vient rappeler que ce sujet est l'affaire de tous. La dimension préventive du schéma nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs du droit commun pour en garantir la réussite.

Le schéma a pour dessein le respect des droits des enfants et la garantie pour ces derniers de grandir dans un environnement sécurisant, favorisant leur bon développement affectif, physique, psychique et social.



Annexes : fiches actions



Ambition I

Permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement affectif sécurisant

Engagement 1 – Poursuivre le développement du repérage précoce, de la prévention et de l'accompagnement à domicile

ACTIONS 1 → 2

Engagement 2 – Évaluer, accompagner et soutenir les compétences parentales et les liens parents-enfants

ACTIONS 3 → 6

Engagement 3 – Mobiliser les ressources dans l'environnement de l'enfant

ACTIONS 7 → 12

ACTION 1

S'articuler avec les schémas relatifs à la prévention et l'accompagnement des familles



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Présenter une politique de protection de l'enfance cohérente avec les autres politiques de solidarité
- **Objectif 2** – Travailler avec l'ensemble des partenaires impliqués dans les politiques de solidarité



Instance Partenariale I

- **Pilote Département** : DPEF / PSDS / DPTS
- **Pilote partenaire** : CAF



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Veiller à ce que les atteintes du schéma départemental de prévention et protection de l'enfance soient cohérentes avec les objectifs du schéma CAF/Préfecture/ Département : SDSF Schéma Départemental des Services aux Familles (SCHEMA WEB- SDSF SANS ANNEXESbd.pdf) et avec le Schéma de prévention spécialisé ainsi que les feuilles de routes ou stratégies départementales (santé, insertion, Gironde 100% inclusive, ...)
- **Réalisation 2** – Veiller à ce que les atteintes du schéma départemental de prévention et protection de l'enfance soient cohérentes avec les objectifs du Plan départemental de lutte contre la précarité et les exclusions
- **Réalisation 3** – Se mettre en lien avec tout acteur qui rédigerait un nouveau schéma ou plan en rapport avec le présent schéma



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Taux de participation des acteurs des politiques de Solidarité aux instances de pilotage du schéma

ACTION 2

Définir et rendre visible une stratégie départementale relative aux actions de prévention et de soutien à la parentalité portées par le Département



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Coordonner les actions de prévention avec la PMI, la polyvalence de secteur, l'ASE et les partenaires
- **Objectif 2** – Garantir une politique de prévention et protection de l'enfance harmonisée et équitable sur l'ensemble du département
- **Objectif 3** – Développer un dispositif départemental, pluridisciplinaire avec des compétences adaptées sur le repérage des besoins de l'enfant, des potentialités et des vulnérabilités
- **Objectif 4** – Répondre à l'objectif d'héberger et d'accompagner dans le droit commun, les femmes enceintes ou isolées avec un enfant de moins de 3 ans



Instance Partenariale I

- **Pilote Département** : DPEF / PSDS / DPTS



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Usage du document cadre (nombre de professionnels informés et utilisateurs, mise en oeuvre dans l'organisation)
- **Indicateur 2** – Perfectionner le SI pour les mesures administratives à domicile
- **Indicateur 3** – Usage de la grille d'évaluation, nombre de professionnels formés
- **Indicateur 4** – Nombre et types d'actions auprès des maternités
- **Indicateur 5** – Nombre de places créées dans des centres d'hébergement, nombre de nuitées en hôtel



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Organiser les missions de prévention et de soutien à la parentalité en transversalité entre les directions de la PMI, de l'insertion, de l'ASE et des PTS internes au Conseil départemental
- **Réalisation 2** – Elaborer un document cadre qui clarifie les articulations entre le Département et les partenaires concernant les mesures de prévention
- **Réalisation 3** – Piloter, harmoniser et mettre en cohérence avec les besoins territoriaux, les dispositifs des mesures de TISF, AESF, aides financières sur le département, mettre à jour les cahiers des charges pour chaque dispositif
- **Réalisation 4** – Elaborer une grille d'évaluation des besoins des 0-3ans sur les notions de potentialité et de vulnérabilité, former les professionnels à la grille et déployer la grille sur l'ensemble du département
- **Réalisation 5** – Développer les actions auprès des maternités et poursuivre le déploiement du dispositif PANJO
- **Réalisation 6** – Structurer une offre de centres d'hébergement d'urgence pour les femmes enceintes ou isolées avec un enfant de moins de 3 ans, et limiter le recours aux prestations hôtelières

ACTION 3

Se doter d'outils d'évaluation des compétences parentales et former les professionnels à l'évaluation et à l'accompagnement des compétences parentales



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Développer la sensibilisation ou l'expertise des professionnels à l'évaluation et à l'accompagnement des compétences parentales
- **Objectif 2** – Permettre d'adapter le projet pour l'enfant au plus près des besoins de celui-ci et des compétences de ses parents



Instance partenariale I

→ **Pilote Département** : DPEF/MITS/CDEF



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Usage de l'outil d'évaluation
- **Indicateur 2** – Nombre de professionnels formés
- **Indicateur 3** – Nombre d'actions de sensibilisation auprès des partenaires
- **Indicateur 4** – Nombre d'interventions des équipes mobiles
- **Indicateur 5** – Nombre de réunions du réseau de centres parentaux



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Elaborer un outil d'évaluation des compétences parentales et d'accompagnement des parents
- **Réalisation 2** – Elaborer et mettre en place un plan de formation des professionnels internes au CD en la matière (à mettre en lien avec le plan de formation général des professionnels en matière de prévention et protection de l'enfance)
- **Réalisation 3** – Déployer des actions de sensibilisation sur les compétences parentales auprès des partenaires
- **Réalisation 4** – Expérimenter l'intervention en urgence d'une équipe mobile du CDEF pour l'évaluation des compétences parentales et des ressources tierces à mobiliser dans le cadre d'une OPP
- **Réalisation 5** – Développer une organisation harmonisée et partagée de la prise en charge et de l'accompagnement des familles par les centres parentaux, animer le réseau des centres parentaux

ACTION 4

Mener une réflexion sur la prise en charge et l'accompagnement des enfants victimes de toute forme de violences, physiques, psychiques, et intra-familiales



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Prévenir toutes les formes de violences envers les enfants
- **Objectif 2** – Protéger les enfants contre toutes les formes de violences
- **Objectif 3** – Co-construire une stratégie départementale avec l'ensemble des partenaires pour l'accompagnement des enfants victimes de violences
- **Objectif 4** – Répondre à l'objectif d'héberger et d'accompagner dans le droit commun, les femmes enceintes ou isolées avec un enfant de moins de 3 ans



Instance Partenariale I

- **Pilote Département** : DPEF/PSDS
- **Pilote partenaire** : Gendarmerie, UAPED



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Mettre en place des instances de travail avec l'ensemble des acteurs concernés
- **Réalisation 2** – Définir un protocole de prévention et d'accompagnement des enfants victimes de violences
- **Réalisation 3** – Déployer le Protocole sur le Département et auprès de l'ensemble des acteurs



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre d'instances de travail
- **Indicateur 2** – Signature du Protocole
- **Indicateur 3** – Nombre d'acteurs informés

ACTION 5

Faire des Droits de Visite et/ou d'Hébergement (DVH) un outil d'accompagnement de la parentalité



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Bénéficier de dispositifs adaptés aux besoins des enfants et de leur famille
- **Objectif 2** – Bénéficier d'une offre territorialisée, harmonisée et équitable



Instance Partenariale I

- **Pilote Département** : DPEF + DPTS
- **Pilote partenaire** : Justice



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Cartographier l'offre des points rencontres sur le département et l'ajuster le cas échéant
- **Réalisation 2** – Se doter d'une offre diversifiée travaillée avec les magistrats et les associations
- **Réalisation 3** – Elaborer un Référentiel des DVH, le déployer et former les professionnels



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Elaboration d'une Cartographie
- **Indicateur 2** – Nombre de professionnels formés au Référentiel départemental
- **Indicateur 3** – Nombre de mesures exécutées, non exécutées, délai moyen d'exécution des DVH

ACTION 6

Réduire les délais d'intervention auprès des familles



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Réduire les délais dans le cadre de l'accompagnement en prévention précoce, en polyvalence de secteur, des IP, des mesures à domicile et de la mise en place des références ASE dans le cadre des placements
- **Objectif 2** – Eviter une aggravation des difficultés rencontrées par les enfants et les familles
- **Objectif 3** – Harmoniser les délais d'intervention sur l'ensemble du département



Instance Partenariale I

- **Pilote Département** : DPEF / CRIP / DPTS
- **Pilote partenaire** : partenaires associatifs



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Diagnostiquer les besoins des professionnels et l'organisation pour la réduction des délais
- **Réalisation 2** – Etablir une analyse territoriale des délais d'intervention auprès des enfants et des familles, établir un SI
- **Réalisation 3** – Elaborer une stratégie collective départementale de réduction des délais d'intervention



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Délais moyens d'intervention pour chaque type d'accompagnement ou mesure identifié
- **Indicateur 2** – Elaboration d'une Cartographie départementale et territoriale
- **Indicateur 3** – Usage du Document cadre (nombre de professionnels informés et utilisateurs, mise en oeuvre dans l'organisation)

ACTION 7

Identifier et évaluer systématiquement les personnes ressources pour l'enfant dès la 1^{er} intervention auprès de la famille



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Maintenir l'enfant dans son environnement familial, affectif, et social
- **Objectif 2** – Développer l'utilisation de ressources dans la famille et son environnement comme alternative au placement



Instance Partenariale I

→ **Pilote Département** : DPEF / PMI / DPTS



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Etablir une procédure d'identification et d'évaluation des personnes ressources auprès de l'enfant
- **Réalisation 2** – Déployer la procédure sur l'ensemble du département, sensibiliser et former les professionnels à cette procédure
- **Réalisation 3** – Réaliser l'action dans le cadre de tous les accompagnements sociaux, de PMI et lors de l'évaluation des informations préoccupantes



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Suivi de la Procédure (nombre de situations dans lesquelles la procédure a été appliquée)
- **Indicateur 2** – Nombre de professionnels sensibilisés et formés
- **Indicateur 3** – Nombre de placements institutionnels évités

ACTION 8

Renforcer les mesures éducatives à domicile d'AED et d'AEMO



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Prévenir les mesures de placement et la judiciarisation
- **Objectif 2** – Maintenir l'enfant dans son environnement familial
- **Objectif 3** – Favoriser les sorties du dispositif
- **Objectif 4** – Harmoniser sur l'ensemble du territoire, le dispositif d'AED



Instance Partenariale I

- **Pilote Département** : DPEF/DPTS
- **Pilote partenaire** : partenaires associatifs



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Réaliser un diagnostic de l'offre de mesures à domicile d'AED et d'AEMO en Gironde renforcée et non
- **Réalisation 2** – Etablir une nouvelle organisation harmonisée de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à domicile AED et AEMO et des pratiques professionnelles sur l'ensemble du territoire, réviser le cadre d'intervention actuel
- **Réalisation 3** – Réaliser une étude d'impact sur la mise en place d'une nouvelle organisation de l'AED sur le Département et proposer une nouvelle organisation
- **Réalisation 4** – Se doter d'un outil de suivi et d'évaluation pour chaque mesure à domicile AED et AEMO



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Elaboration de Diagnostics
- **Indicateur 2** – Evolution du nombre de mesures à domicile par type de mesures AED et AEMO et leur part dans le nombre total de mesures ASE
- **Indicateur 3** – Elaboration d'une Cartographie des mesures à domicile AED et AEMO sur le département
- **Indicateur 4** – Elaboration d'un Outil de suivi et d'évaluation des mesures d'AED et d'AEMO

ACTION 9

Soutenir le recours aux Tiers Dignes de Confiance (TDC) et à l'Accueil Durable et Bénévole (ADB)



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Permettre à l'enfant, lorsqu'il doit être placé, de rester dans son environnement familial ou amical
- **Objectif 2** – Permettre à l'enfant de maintenir des liens affectifs sécurisants et durables



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Construire une offre d'accompagnement des TDC et ADB en fonction du niveau de besoins des TDC et ADB (plate-forme ressources, cellule d'appui)
- **Réalisation 2** – Sensibiliser et former les professionnels à ces deux dispositifs



Instance Partenariale I

- **Pilote Département** : DPEF
- **Pilote partenaire** : Justice



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre d'enfants bénéficiant d'un placement chez un TDC, d'un placement dans le cadre d'un accueil durable bénévole
- **Indicateur 2** – Nombre de professionnels sensibilisés et formés aux dispositifs

ACTION 10

Développer le recours au Parrainage



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Favoriser les ressources au sein de l'environnement de l'enfant
- **Objectif 2** – Favoriser la création et/ou le maintien de liens affectifs durables pour l'enfant



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Se doter d'une stratégie départementale du dispositif du Parrainage
- **Réalisation 2** – Sensibiliser et former les professionnels en interne et les partenaires au recours au Parrainage



Instance Partenariale I

- **Pilote Département** : DPEF
- **Pilote partenaire** : partenaires associatifs



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Suivi de la Procédure organisant le dispositif
- **Indicateur 2** – Evolution du nombre d'enfants et jeunes majeurs bénéficiant du parrainage
- **Indicateur 3** – Evolution du nombre de parrains/marraines
- **Indicateur 4** – Nombre de professionnels sensibilisés et formés

ACTION 11

Développer le recours aux conférences familiales et aux conférences jeunes



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Prendre en compte l'environnement familial et social de l'enfant
- **Objectif 2** – Créer les conditions pour permettre de développer le pouvoir d'agir des enfants, des jeunes et des familles
- **Objectif 3** – Éviter les sorties sèches des jeunes majeurs



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Poursuivre la communication sur les conférences auprès des professionnels du Conseil départemental et des partenaires, des enfants et jeunes, des familles
- **Réalisation 2** – Former de nouveaux coordinateurs à la réalisation des conférences
- **Réalisation 3** – Evaluer l'impact des conférences sur les parcours des enfants, des jeunes et de leur famille



Instance Partenariale I

- **Pilote Département** : DPEF / MITS / DPTS



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de conférences familiales
- **Indicateur 2** – Nombre de conférences jeunes
- **Indicateur 3** – Nombre d'interventions de sensibilisation
- **Indicateur 4** – Nombre de coordinateurs formés

ACTION 12

Favoriser le maintien des liens de l'enfant confié avec sa famille (ses parents, sa fratrie, sa famille élargie, ...)



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Conserver les liens familiaux et affectifs de l'enfant
- **Objectif 2** – Associer l'enfant aux décisions qui le concernent s'agissant de ses liens familiaux



Instance Partenariale I

→ **Pilote Département** : DPEF / CJPE



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Evaluer systématiquement les liens de l'enfant confié avec les membres de sa famille proche et élargie et l'inscrire dans son PPE
- **Réalisation 2** – Consulter l'enfant quant à ses désirs concernant sa famille (rencontres, participations aux fêtes familiales, ...)
- **Réalisation 3** – Solliciter les magistrats pour l'inscription dans les ordonnances des DVH des membres de la famille
- **Réalisation 4** – Penser une procédure pour la mise en œuvre du maintien des liens de l'enfant et de sa famille



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Evolution du nombre d'ordonnances prévoyant des DVH avec les membres de la famille autres que les parents de l'enfant – Elaboration d'un SI
- **Indicateur 2** – Elaboration de la procédure de maintien des liens



Ambition II

Contribuer au respect des droits fondamentaux des enfants

Engagement 4 – Garantir à chaque enfant un projet en accord avec ses besoins

ACTIONS 13 → 19

Engagement 5 – Améliorer la prise en charge de la santé psychique, physique et du handicap des enfants

ACTIONS 20 → 24

Engagement 6 – Garantir l'égalité des enfants dans le domaine de la scolarité

ACTIONS 25 → 27

Engagement 7 – Prévenir et accompagner la prise en charge des enfants contre toute forme de violence sexuelle

ACTIONS 28 → 30

Engagement 8 – Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie

ACTIONS 31 → 35

ACTION 13

Mettre en place un Projet Pour l'Enfant (PPE) pour chaque enfant accompagné par l'ASE



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Mettre en place un parcours cohérent dans l'intérêt de l'enfant
- **Objectif 2** – Permettre la participation de l'enfant et de sa famille dans la construction du parcours de l'enfant
- **Objectif 3** – Permettre un engagement de l'ensemble des acteurs concernés autour de l'enfant
- **Objectif 4** – Participer à la réduction des placements non exécutés



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Déployer le PPE par étape pour chaque enfant accompagné par l'ASE, en lien avec les acteurs associatifs et en cohérence avec le Référentiel départemental du PPE
- **Réalisation 2** – Accompagner les équipes à la mise en place du PPE
- **Réalisation 3** – Mettre en place le PPE dès la mise en œuvre de la mesure ASE et même lorsque celle-ci n'est pas exécutée
- **Réalisation 4** – Penser la mise en place à l'échelle départementale d'un Comité d'éthique



Instance partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/MITS



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Part de PPE mis en place par rapport aux nombre de mesures ASE
- **Indicateur 2** – Nombre de participants aux ateliers territoriaux, formations et aux retours d'expérience
- **Indicateur 3** – Déploiement du PPE par les établissements et les services de milieu ouvert

ACTION 14

Systématiser et accompagner les réflexions sur le statut de l'enfant confié, en particulier pour les 0-3 ans et renforcer le rôle de la CESSEC



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Renforcer la question du statut de l'enfant sous l'angle de l'intérêt supérieur de l'enfant
- **Objectif 2** – Penser très tôt le parcours de l'enfant, en particulier pour les 0-3 ans
- **Objectif 3** – Permettre à chaque enfant d'avoir un statut juridique en accord avec ses besoins
- **Objectif 4** – Optimiser le rôle et l'organisation de la CESSEC



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/BSOA
- **Pilote partenaire** : Justice



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Elaborer un Référentiel sur le statut de l'enfant
- **Réalisation 2** – Sensibiliser et former les professionnels aux questions du statut des enfants, plan de formation départemental, créer un flyer CESSEC, créer un MOOC sur les statuts de l'enfant et la CESSEC
- **Réalisation 3** – Assurer le passage en CESSEC de tous les mineurs concernés, créer un processus spécifique pour les moins de 3 ans
- **Réalisation 4** – Réaliser un bilan de la CESSEC à N+ 5 (janvier 2026) et organiser un temps d'informations de tous les acteurs
- **Réalisation 5** – Formuler des préconisations d'amélioration, créer des outils adaptés et les déployer
- **Réalisation 6** – Mettre en œuvre dans des délais rapides les avis de la CESSEC et assurer leur suivi, créer un outil de suivi des séances de la CESSEC



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de situations d'enfants vues en CESSEC
- **Indicateur 2** – Part du nombre de situations d'enfants de moins de 3 ans vues en CESSEC
- **Indicateur 3** – Nombre de professionnels sensibilisés et formés, nombre de professionnels ayant réalisé le MOOC
- **Indicateur 4** – Part des situations dont l'avis est effectif

ACTION 15

Garantir une prise en charge renforcée et spécifique des enfants pupilles



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Garantir un projet de vie pour chaque enfant pupille
- **Objectif 2** – Garantir une harmonisation des pratiques professionnelles et une équité de traitement des enfants pupilles sur l'ensemble du département



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/BSOA
- **Pilote partenaire** : DDETS



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Mettre en place un deuxième Conseil de famille
- **Réalisation 2** – Organiser la coordination sur l'ensemble du département de la prise en charge et de l'accompagnement spécifiques des enfants pupilles et soutenir et former les professionnels concernés
- **Réalisation 3** – Nommer un référent ASE pour chaque enfant pupille
- **Réalisation 4** – Garantir un accompagnement de l'enfant pupille au moment de son changement de statut : histoire, Conseil de famille, nouveau statut
- **Réalisation 5** – Créer un outil « Histoire de vie » pour l'enfant pupille et déployer son utilisation sur l'ensemble du département



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de séances des Conseils de famille
- **Indicateur 2** – Procédure de coordination + nombre de professionnels accompagnés
- **Indicateur 3** – Part d'enfants pupilles ayant un référent ASE
- **Indicateur 4** – Elaboration d'un Outil « Histoire de vie » et nombre d'enfants ayant bénéficié de cet outil

ACTION 16

Impliquer les enfants et les familles dans les instances qui les concernent et dans la politique publique



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Associer les enfants et les familles aux décisions qui les concernent
- **Objectif 2** – Garantir la place de la famille et de l'enfant au centre des interventions



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF
- **Pilote partenaire** : Comité de parents, CJPE



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Définir les instances dans lesquelles les familles et les enfants doivent être impliqués (CTP, synthèse...), capitaliser sur les expérimentations déjà réalisées
- **Réalisation 2** – Déployer de manière équitable et harmonisée sur l'ensemble du département, la participation des enfants, des jeunes et des familles
- **Réalisation 3** – Développer un outil numérique partagé entre acteurs et/ou famille (exemple Horizon girondin ou PAACO)
- **Réalisation 4** – Mettre en place un comité de parents qui participera à la construction et l'évaluation de la politique publique



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre d'instances dans lesquelles les parents et/ou les enfants sont associés
- **Indicateur 2** – Evaluation par les parents et les jeunes
- **Indicateur 3** – Nombre de séances du Comité de parents

ACTION 17

Permettre l'accès au sport, à la culture, aux loisirs de tous les enfants accompagnés par l'ASE



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – S'appuyer sur le sport et la culture pour accompagner les enfants et les valoriser
- **Objectif 2** – Donner à l'enfant accompagné une égalité des chances



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF / DPTS
- **Pilote partenaire** : Ligue des sports



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Inscrire dans son Projet Pour l'Enfant, les choix d'activités extra-scolaires de l'enfant et éviter la rupture avec celles-ci
- **Réalisation 2** – Développer dans les projets d'établissements, l'orientation des enfants vers le sport, la culture et les loisirs
- **Réalisation 3** – Développer des partenariats avec des associations sportives et culturelles



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre d'enfants ayant bénéficié d'activités extra-scolaires
- **Indicateur 2** – Nombre de partenariats avec des associations

ACTION 18

Permettre à l'enfant confié d'avoir une vie quotidienne ordinaire



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Assurer une équité de traitement pour les enfants confiés quel que soit leur lieu de placement
- **Objectif 2** – Sécuriser la prise en charge quotidienne des enfants confiés



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF
- **Pilote partenaire** : CJPE, Partenaires associatifs



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Travailler sur la manière de permettre l'individualité, l'expression du projet de chaque enfant même dans une structure collective
- **Réalisation 2** – Travailler avec les enfants et les jeunes à un Référentiel de vie quotidienne, traiter notamment des questions d'argent de poche, d'hygiène et de vêture afin de mettre en place un régime uniforme pour tous les enfants confiés
- **Réalisation 3** – Déployer le Référentiel sur l'ensemble du département auprès des professionnels internes du CD et des partenaires associatifs
- **Réalisation 4** – Déployer le Référentiel actes usuels et non usuels sur l'ensemble des territoires en formant les professionnels



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Suivi du Référentiel
- **Indicateur 2** – Evaluation par les enfants
- **Indicateur 3** – Evaluation par les membres du CJPE

ACTION 19

Sécuriser la prise de décisions par la numérisation des dossiers d'Aide Sociale à l'Enfance et l'individualisation des dossiers familiaux



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Sécuriser la consultation des dossiers par les anciens enfants accompagnés
- **Objectif 2** – Faciliter la prise de décisions des professionnels
- **Objectif 2** – Respecter les règles d'archivage



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/PRS
- **Pilote partenaire** : Archives départementales



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Transformer les dossiers famille en dossiers individuels
- **Réalisation 2** – Mettre en place la dématérialisation des dossiers ASE passés et à venir
- **Réalisation 3** – Former l'ensemble des professionnels du Conseil départemental pour la mise en place d'une procédure identique et harmonisée



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Part de dossiers numérisés pour le stock
- **Indicateur 2** – Suivi de la Procédure de dématérialisation du flux
- **Indicateur 3** – Nombre de professionnels formés

ACTION 20

Assurer à l'enfant accompagné une prise en charge effective de sa santé



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Systématiser le bilan en santé et en prévention pour chaque enfant accompagné par l'Aide Sociale à l'Enfance
- **Objectif 2** – Obtenir « une photographie à 360° » des besoins en santé de l'enfant à son arrivée
- **Objectif 3** – Définir le parcours de soins adapté à l'enfant accompagné



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/PMI
- **Pilote partenaire** : ARS



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Constituer un dossier médical qui comprend les antécédents médicaux de l'enfant et de sa famille, ses bilans, son parcours médical.
- **Réalisation 2** – Garantir à l'enfant d'avoir un carnet de santé, fil rouge de son suivi santé
- **Réalisation 3** – Garantir à chaque enfant un accès aux examens médicaux réglementaires
- **Réalisation 4** – Organiser une formation pour les professionnels de la protection de l'enfance sur l'accompagnement santé proposé par l'Education Nationale
- **Réalisation 5** – Sensibiliser les professionnels qui entourent l'enfant aux enjeux de prévention santé



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de bilans de santé réalisés
- **Indicateur 2** – Part d'enfants avec un carnet de santé à jour et utilisé
- **Indicateur 3** – Nombre d'enfants bénéficiant d'un suivi santé complet
- **Indicateur 4** – Nombre de professionnels formés

ACTION 21

Définir un modèle de Coordination de soins pour les enfants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Permettre une égalité des chances dans l'accès aux soins pour les enfants accompagnés par l'ASE
- **Objectif 2** – Structurer et piloter les partenariats clefs autour de la coordination de soins et de la définition de parcours en santé
- **Objectif 3** – S'assurer de la réalisation effective et adaptée des parcours santé, de manière équitable sur le territoire et en accord avec le modèle girondin



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/PMI
- **Pilote partenaire** : ARS, DAC 33



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Assurer à l'enfant confié un protocole santé socle dans un réseau santé formalisé (examens réglementaires attendus)
- **Réalisation 2** – Coordonner la mise en place du projet avec l'ensemble des professionnels et partenaires concernés, travailler à l'implantation d'un centre d'appui et de prise en charge des enfants confiés
- **Réalisation 3** – Piloter le dispositif au niveau départemental et le déployer sur les 9 territoires
- **Réalisation 4** – Réaliser un diagnostic territorial des besoins en santé pour les enfants accompagnés par l'ASE
- **Réalisation 5** – Etablir et renforcer les réseaux partenariaux avec les professionnels de santé libéraux et hospitaliers afin de faciliter l'accès aux soins (tels psychologie, orthophonie, CMPP, neuropsychologie, ...)



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Suivi d'une coordination de soins et de parcours santé
- **Indicateur 2** – Nombre d'enfants ayant bénéficiés du dispositif
- **Indicateur 3** – Intégration effective des dossiers médicaux aux dossiers ASE de manière dématérialisée
- **Indicateur 4** – Nombre de partenariats nouveaux mis en œuvre correspondant aux besoins

ACTION 22

Associer les parents à la question de la santé de leur enfant, permettre à l'enfant et au jeune d'être acteur de son parcours de santé



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Améliorer la prise en charge de la santé des enfants accompagnés
- **Objectif 2** – Rendre l'enfant et les familles acteurs de la santé de l'enfant
- **Objectif 3** – Faire de la santé un levier de l'accompagnement social et éducatif



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF / DPTS
- **Pilote partenaire** : Comité de parents/CJPE



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Faire du 1^{er} rendez-vous PPE ou de bilans éducatifs, un temps fort du lien avec les parents en partageant les sujets santé : actes usuels et non usuels, affiliation, suivi santé
- **Réalisation 2** – Définir une procédure pour recueillir le consentement aux soins nécessaires des parents, et faire participer la famille à la prise en charge des soins de son enfant
- **Réalisation 3** – Intégrer à ces nouvelles pratiques, un outil permettant de repérer les situations dans lesquelles les parents ne peuvent pas être associés aux décisions



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de parents présents au 1^{er} rendez-vous PPE ou autre bilan
- **Indicateur 2** – Suivi de la Procédure
- **Indicateur 3** – Evaluation par les enfants et les familles

ACTION 23

Établir une organisation multipartenariale afin de construire ensemble un projet adapté à chaque enfant en double vulnérabilité



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Garantir la prise en charge des enfants en situation de double vulnérabilité
- **Objectif 2** – Formaliser le partenariat dans les situations d'enfants à double vulnérabilité



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF
- **Pilote partenaire** : ARS, MDPH, PJJ



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Organiser et planifier les temps de travail entre les différents partenaires à l'échelle départementale
- **Réalisation 2** – Structurer les partenariats à l'échelle des territoires pour la gestion des situations individuelles
- **Réalisation 3** – Faciliter le partage d'informations entre intervenants : développer un outil commun autour du dossier de l'enfant, réfléchir à un logiciel commun
- **Réalisation 4** – Développer et piloter des dispositifs de prises en charge spécifiques



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Suivi de l'Outil de planification
- **Indicateur 2** – Nombre de séances à l'échelle départementale
- **Indicateur 3** – Evolution du nombre de places d'accompagnements spécifiques co-financées
- **Indicateur 4** – Nombre de situations à double vulnérabilité étudiées

ACTION 24

Accompagner de manière adaptée le parcours de soins des MNA concernant les maladies de santé publique et le traumatisme du parcours migratoire



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Garantir une prise en charge adaptée aux problèmes de santé spécifiques des MNA
- **Objectif 2** – Accompagner la formation des professionnels sur les traumatismes liés au parcours migratoire



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/Service MNA/Coordination Santé MNA
- **Pilote partenaire** : ARS



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Proposer une formation commune aux professionnels des différentes institutions et associations, poursuivre le soutien aux professionnels sur l'expertise et la mise en lien par la coordination MNA 33
- **Réalisation 2** – Construire un outil d'aide à la détermination d'un besoin en matière de santé physique ou psychique pour les MNA (syndrome de stress post traumatique, psycho-trauma, maladies tropicales, connaissance des pratiques culturelles de soins, ...)
- **Réalisation 3** – Permettre l'accès aux soins et la continuité des soins lors du parcours en protection de l'enfance et à la sortie de l'ASE (transmission d'informations, strict respect du cadre légal par la MDP et accompagner le jeune dans sa régularisation administrative à la leur de sa situation médicale, de son handicap
- **Réalisation 4** – Intégrer la parole des jeunes et la paire aide dans l'accompagnement



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de temps de formation collectifs interinstitutionnels
- **Indicateur 2** – Elaboration d'un Outil partagé par tous les acteurs sociaux, médicaux et judiciaire
- **Indicateur 3** – Part de jeunes accompagnés dans leurs soins et régularisation administrative

ACTION 25

Lutter contre la stigmatisation des enfants confiés au sein de l'école



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Permettre une égalité des chances et une équité de traitement dans le milieu scolaire pour les enfants confiés
- **Objectif 2** – Garantir le droit à la continuité de la scolarité et à la réussite du parcours scolaire de l'enfant et du jeune
- **Objectif 3** – Former et sensibiliser les personnels de l'Education Nationale aux enjeux de protection de l'enfance



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/CJPE
- **Pilote partenaire** : EN



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Organiser des immersions des personnels de l'Education Nationale et des services périscolaires dans les services de l'ASE afin de les sensibiliser aux enjeux de la protection de l'enfance
- **Réalisation 2** – Organiser annuellement un webinaire à destination des Directeurs d'école, des chefs d'établissement du secondaire et des lycées, et des personnels périscolaires
- **Réalisation 3** – Associer les enfants confiés à la sensibilisation
- **Réalisation 4** – Réfléchir avec l'Education Nationale à une simplification des démarches administratives scolaires pour les enfants confiés ; créer une convention partenariale



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de professionnels ayant réalisé une immersion
- **Indicateur 2** – Nombre de webinaires organisés et de professionnels y ayant participé
- **Indicateur 3** – Elaboration d'une Convention partenariale

ACTION 26

Valoriser les parcours scolaires et les formations professionnelles des jeunes confiés



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Valoriser les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
- **Objectif 2** – Permettre une facilitation de la mise en réseau des jeunes avec le monde de l'entreprise
- **Objectif 3** – Proposer des moments de partage et convivialité



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/DirCom
- **Pilote partenaire** : Education Nationale



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Organiser annuellement la remise des diplômes des jeunes de l'ASE par le Président et la Vice-Présidente du Conseil départemental
- **Réalisation 2** – Evaluer les réussites et points d'amélioration de cette cérémonie
- **Réalisation 3** – Mettre en place une offre de stages internes au Département pour les enfants accompagnés par l'ASE
- **Réalisation 4** – Créer des partenariats avec le monde de l'entreprise afin de permettre la mise en réseau des jeunes pour la réalisation de stages, de contrats d'apprentissage, de recrutements
- **Réalisation 5** – Organiser des forums « Rencontres jeunes et entreprises »



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de cérémonies réalisées, nombre de jeunes récompensés
- **Indicateur 2** – Nombre de stages réalisés au sein du CD 33
- **Indicateur 3** – Nombre d'entreprises partenaires
- **Indicateur 4** – Nombre de forums organisés

ACTION 27

Développer le Mentorat pour permettre à chaque enfant de renforcer le suivi de sa scolarité



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Faire bénéficier des mêmes chances les enfants accompagnés par l'ASE
- **Objectif 2** – Mettre en place la Loi Taquet de 2022



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF
- **Pilote partenaire** : Education Nationale



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Définir et mettre en place le Mentorat
- **Réalisation 2** – S'appuyer sur « Collectif Mentorat » et évaluer l'opportunité de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt
- **Réalisation 3** – De manière plus générale, proposer des actions innovantes afin de permettre la re-scolarisation des enfants confiés en décrochage scolaire



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Elaboration d'une Procédure mise en œuvre Mentorat
- **Indicateur 2** – Nombre d'actions innovantes pour la scolarisation des enfants confiés en décrochage scolaire
- **Indicateur 3** – Nombre d'enfants bénéficiant d'un Mentorat

ACTION 28

Élaborer un plan de lutte contre les violences sexuelles et le risque prostitutionnel avec les partenaires concernés



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Se doter à l'entrée de l'ASE d'une stratégie de repérage et prévention des enfants victimes de violences sexuelles
- **Objectif 2** – Se doter d'une stratégie de repérage et prévention des enfants en risque prostitutionnel



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/CDEF
- **Pilote partenaire** : Gendarmerie



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Formaliser un outil de repérage et prévention des enfants victimes de violences sexuelles
- **Réalisation 2** – Formaliser un plan d'actions départemental et partenarial de prévention, repérage et accompagnement des enfants victimes de violences sexuelles
- **Réalisation 3** – Réaliser un plan de formation et former les professionnels au repérage des enfants victimes de violences sexuelles
- **Réalisation 4** – Formaliser un outil de repérage et prévention des enfants en risque prostitutionnel
- **Réalisation 5** – Formaliser un plan d'actions départemental et partenarial de prévention, repérage et accompagnement des enfants en risque prostitutionnel
- **Réalisation 6** – Réaliser un plan de formation et former les professionnels au repérage des enfants en risque prostitutionnel



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Suivi d'Outils créés
- **Indicateur 2** – Lancement des Plans d'actions créés
- **Indicateur 3** – Nombre de professionnels formés + catégorie d'emploi + institution ou association
- **Indicateur 4** – Nombre de jeunes pris en charge concernés

ACTION 29

Développer une offre d'accueil spécifique pour les enfants soit victimes ou auteurs de violences sexuelles, soit en risque prostitutionnel



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Proposer une prise en charge spécifique aux enfants victimes ou auteurs de violences sexuelles
- **Objectif 2** – Proposer une prise en charge spécifique aux enfants en risque prostitutionnel



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/CDEF
- **Pilote partenaire** : Gendarmerie, PJJ



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Définir les articulations, rôles et responsabilités entre les acteurs pour améliorer la qualité de prise en charge des enfants en risque prostitutionnel
- **Réalisation 2** – Mener une réflexion et faire des propositions sur l'offre spécifique à mettre en place pour lutter contre le risque prostitutionnel
- **Réalisation 3** – Mener une réflexion sur une meilleure prise en charge des victimes et des agresseurs en rapprochant le temps du pénal avec la prise en charge de la protection éducative et de soins
- **Réalisation 4** – Mener une réflexion et faire des propositions autour de la complémentarité ou du manque d'offres de dispositifs de prise en charge
- **Réalisation 5** – Mieux connaître et faire connaître les enjeux de cette problématique



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de rencontres multipartenariales
- **Indicateur 2** – Etude de parcours ayant bénéficié d'une prise en charge innovante et coordonnée
- **Indicateur 3** – Nombre d'actions de sensibilisation aux enjeux

ACTION 30

Faire participer les jeunes et le CJPE sur une communication relative au rapport au corps et à la sexualité



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Sensibiliser les enfants et les jeunes sur le respect de leur corps et de leur sexualité
- **Objectif 2** – Sensibiliser par la paire-aidance



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/PMI
- **Pilote partenaire** : CJPE



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Elaborer un plan d'actions avec les jeunes du CJPE
- **Réalisation 2** – Elaborer un plan d'actions adapté à l'âge des enfants et jeunes ciblés
- **Réalisation 3** – Déployer le plan d'actions sur l'ensemble du département auprès de tous les enfants et jeunes confiés



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Elaboration Plan d'actions
- **Indicateur 2** – Nombre d'enfants et jeunes rencontrés et sensibilisés

ACTION 31

Conclure le protocole multi-partenarial des jeunes majeurs et constituer la Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des Jeunes Majeurs



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Anticiper, préparer, accompagner et faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge ou sortant des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance
- **Objectif 2** – Eviter les décrochages en cours de parcours et in fine les sorties sèches
- **Objectif 3** – Organiser, renforcer et coordonner les partenariats avec l'ensemble des acteurs pouvant concourir à l'autonomie des jeunes



Instance Partenariale II

→ **Pilote Département** : DPEF/MITS



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Assurer la mise en œuvre effective des dispositions des lois de 2016 et 2022 sur le partenariat entre le Département, l'Etat et les autres acteurs, permettant la mise en place d'une démarche globale pour préparer et mieux accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes
- **Réalisation 2** – Signer par les acteurs concernés le protocole prévu par l'article L222-5-2 du CASF
- **Réalisation 3** – Constituer et mettre en œuvre la Commission départementale prévue par l'article R. 222-8 du CASF et l'arrêté du 8 août 2003
- **Réalisation 4** – Cartographier les acteurs du territoire et leurs ressources permettant la création d'une base de données partagée entre tous les partenaires institutionnels mobilisés autour du parcours du jeune
- **Réalisation 5** – Créer et mettre en place des commissions territoriales visant à organiser et coordonner le partenariat local au plus près des situations individuelles



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Suivi du Protocole
- **Indicateur 2** – Nombre de rencontres de la CDAAJM
- **Indicateur 3** – Usage de la Cartographie créée
- **Indicateur 4** – Nombre de commissions territoriales réalisées et nombre de participants

ACTION 32

Poursuivre le déploiement du Référentiel Jeune Majeur sur l'ensemble du département et systématiser l'entretien des 17 ans



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Harmoniser les pratiques sur l'ensemble du département en matière d'accompagnement du jeune vers l'autonomie
- **Objectif 2** – Prendre en compte la situation du jeune dans sa globalité
- **Objectif 3** – Assurer la cohérence et la continuité des parcours
- **Objectif 4** – Rendre le jeune auteur et acteur de son parcours



Instance Partenariale II

→ **Pilote Département** : DPEF / DPTS



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Sensibiliser et former les professionnels internes du CD au Référentiel Jeune Majeur
- **Réalisation 2** – Préparer en amont et réaliser systématiquement l'entretien des 17 ans, à 6 mois de la sortie de l'ASE et préparer le droit au retour (article L222-5-2- 1 du CASF)
- **Réalisation 3** – Développer une information adaptée concernant l'accès au droit commun des jeunes majeurs, mettre en place des séances d'informations des jeunes accompagnés sur les modalités de poursuite de prise en charge et de sortie de l'ASE
- **Réalisation 4** – Créer un outil commun partagé entre partenaires institutionnels permettant le partage d'informations sur la situation du jeune (en accord avec celui-ci)
- **Réalisation 5** – Identifier un professionnel du Conseil départemental comme personne référente pour l'animation du partenariat, des ressources mises à disposition pour chaque jeune suivi



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de professionnels formés
- **Indicateur 2** – Part de jeunes ayant bénéficié d'un entretien des 17 ans
- **Indicateur 3** – Nombre de séances d'informations réalisées, nombre de jeunes concernés
- **Indicateur 4** – Elaboration d'un Outil commun partagé

ACTION 33

Favoriser l'accès des jeunes à un logement autonome et accompagner la transition vers le droit commun



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Favoriser l'autonomie des jeunes par l'accession à un logement autonome
- **Objectif 2** – Développer la connaissance de possibilités de logements pour les jeunes
- **Objectif 3** – Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF / DHU
- **Pilote partenaire** : Acteurs de l'Habitat Jeunes et de l'Habitat Social



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Créer et animer une commission départementale « logement autonome » pour les jeunes majeurs pris en charge ou sortant de l'ASE
- **Réalisation 2** – Développer de l'offre adaptée aux besoins des jeunes à tous les niveaux de leur parcours ; créer des partenariats avec Habitat Jeunes et Habitat Social
- **Réalisation 3** – Travailler à la mobilisation des ressources pour sécuriser les parcours résidentiels des jeunes et faciliter l'insertion par le logement ; élaborer une procédure en la matière
- **Réalisation 4** – Sensibiliser et former les professionnels aux dispositifs de logement autonome (FJT, résidence sociale, logement social) et d'hébergement



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de commissions d'étude de dossiers réalisées
- **Indicateur 2** – Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un logement autonome
- **Indicateur 3** – Nombre de Partenariats et Procédures
- **Indicateur 4** – Nombre de professionnels formés

ACTION 34

Favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie financière



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Permettre aux jeunes d'avoir un compte bancaire
- **Objectif 2** – Permettre aux jeunes d'être autonomes dans la gestion de leur compte bancaire et d'acquérir les bases de la gestion administrative et budgétaire
- **Objectif 3** – Permettre aux jeunes d'être préparés à l'accès au logement autonome



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/ Service Mécénat du Département



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Signer des conventions de partenariats avec des organismes bancaires
- **Réalisation 2** – Accompagner les jeunes dans la gestion de leur compte bancaire et les rendre autonomes dans cette gestion ; créer un livret d'accompagnement à l'ouverture et à la gestion d'un compte bancaire
- **Réalisation 3** – Formaliser un partenariat avec les points conseils budget sur l'accompagnement spécifique des jeunes majeurs pris en charge ou sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance
- **Réalisation 4** – Permettre l'ouverture d'un compte bancaire pour chaque jeune confié à partir de 16 ans
- **Réalisation 5** – Systématiser avec la banque des territoires, le versement du pécule à chaque jeune bénéficiaire à ses 18 ans



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de partenariats avec des établissements bancaires
- **Indicateur 2** – Evolution du nombre de jeunes ayant pu ouvrir un compte bancaire
- **Indicateur 3** – Nombre de jeunes ayant été accompagnés, sensibilisés
- **Indicateur 4** – Nombre de jeunes ayant perçu son pécule

ACTION 35

Anticiper et structurer l'accompagnement éducatif et administratif des MNA pour la réussite de leur parcours d'insertion



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Corréler l'accompagnement éducatif et administratif du jeune pour la réussite du parcours d'insertion
- **Objectif 2** – Se doter d'un cadre établi et harmonisé des pratiques professionnelles pour l'accueil et l'accompagnement des MNA en protection de l'enfance



Instance Partenariale II

- **Pilote Département** : DPEF/Service MNA
- **Pilote partenaire** : Préfecture



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Créer une procédure Département/ Préfecture/ Tribunal permettant la sécurisation de la transmission des données au profit du dépôt de la demande de titre de séjour et l'obtention d'un droit au séjour
- **Réalisation 2** – Créer une coordination juridique au sein du Département pour favoriser le partenariat interinstitutionnel
- **Réalisation 3** – Accompagner les jeunes dans l'apprentissage des normes et références en matière d'insertion professionnelle et de savoir-habiter en France : créer un parcours citoyen ; augmenter les orientations sur les dispositifs d'hébergement/logement de droit commun (via SIAO et contingent préfectoral)
- **Réalisation 4** – Accompagner les jeunes dans leur émancipation des dispositifs sociaux par un travail de gestion budgétaire anticipé et adapté à leurs ressources



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Mise en œuvre de la procédure élaborée
- **Indicateur 2** – Statistiques sur l'insertion des jeunes, nombre de jeunes ayant obtenu des diplômes qualifiants
- **Indicateur 3** – Données régularisation administrative et évolution



Ambition III

Transformer ensemble les dispositifs en réponse aux besoins des enfants et de leur famille

Engagement 9 – Planifier la transformation de l’offre de protection de l’enfance

ACTIONS 36 → 40

Engagement 10 – Développer une offre d’accompagnement et d’accueil en proximité

ACTIONS 41 → 42

Engagement 11 – Garantir la qualité de prise en charge au sein des établissements de protection de l’enfance

ACTIONS 43 → 44

Engagement 12 – Développer l’accueil familial et promouvoir le métier d’assistant familial

ACTIONS 45 → 50

ACTION 36

Poursuivre la transformation de l'offre au bénéfice des mesures d'accompagnement et de protection à domicile



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Favoriser la prise en charge de l'enfant dans son environnement naturel
- **Objectif 2** – Penser l'accompagnement de l'enfant selon une logique de parcours
- **Objectif 3** – Prévenir le placement institutionnel
- **Objectif 4** – Éviter les mesures de placement non exécutées



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF
- **Pilote partenaire** : Justice



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Evaluer systématiquement et dans le PPE, l'intégralité des besoins à chaque étape du parcours de l'enfant afin d'orienter l'enfant vers un maintien ou un retour à domicile
- **Réalisation 2** – Transformer des places d'internat et de chambres en ville en mesures d'accompagnement à partir de son milieu naturel, à domicile et en priorisant le retour au droit commun
- **Réalisation 3** – Assurer une coordination de tous les intervenants de proximité pour un meilleur accompagnement des enfants et des familles
- **Réalisation 4** – Adapter les modes de tarification des mesures à domicile pour optimiser les interventions



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de places par dispositif et leur évolution
- **Indicateur 2** – Durées moyennes d'accompagnement par dispositif
- **Indicateur 3** – Délais de mise en œuvre des mesures

ACTION 37

Évaluer les motifs des placements non exécutés et des ruptures de placement et mettre en place une organisation favorisant leur diminution



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Mettre en œuvre toutes les ordonnances judiciaires
- **Objectif 2** – Individualiser l'accompagnement pour lutter contre les ruptures de parcours



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF / SAF / DPTS
- **Pilote partenaire** : Justice



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Réaliser un diagnostic détaillé au niveau départemental et par territoire des motifs des placements non exécutés
- **Réalisation 2** – Se doter d'une stratégie de diminution des placements non exécutés et la planifier sur 5 ans
- **Réalisation 3** – Réaliser un diagnostic des ruptures de placement en établissements et en familles d'accueil
- **Réalisation 4** – Se doter d'un protocole de prévention et de gestion des ruptures de placement



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Evolution du Nombre de placements non exécutés
- **Indicateur 1** – Evolution du nombre de ruptures d'accueil au niveau départemental et par territoire

ACTION 38

Disposer d'un outil de prospective et planification de l'offre d'accueil dans une logique de territorialisation



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Adapter l'offre aux besoins actuels et prospectifs dans une logique de désinstitutionnalisation et d'adaptabilité du dispositif
- **Objectif 2** – Développer une stratégie à partir d'une analyse territoriale continue des besoins afin de garantir une équité de traitement



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF / DPTS



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Réaliser un diagnostic de l'offre et des besoins sur chaque territoire
- **Réalisation 2** – Proposer un outil de planification de l'offre en réponse aux besoins des territoires
- **Réalisation 3** – Déployer la stratégie sur l'ensemble du département en veillant à l'adéquation des besoins sur les territoires, pour avoir une offre harmonisée
- **Réalisation 4** – Garantir une allocation de moyens soutenable, équitable et juste des accompagnements et prises en charge des enfants
- **Réalisation 5** – Piloter l'offre à l'aide de CPOM



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Diagnostics par territoire
- **Indicateur 2** – Usage de l'Outil de prospective et planification de l'offre
- **Indicateur 3** – Evolution du nombre de CPOM

ACTION 39

Développer l'offre d'accueil en respectant les objectifs de développement durable et en renforçant la résilience des dispositifs de Protection de l'enfance en Gironde



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Définir et mettre en œuvre une politique de protection de l'enfance qui intègre pleinement les enjeux de durabilité, en articulation avec les orientations de transition écologique de la collectivité
- **Objectif 2** – Sensibiliser et impliquer tous les acteurs de la protection de l'enfance – professionnels internes, partenaires, enfants, jeunes – aux enjeux écologiques, climatiques et à la culture de la résilience
- **Objectif 3** – Faire des établissements et services de protection de l'enfance des lieux engagés d'innovation sociale et environnementale



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF/CDEF – Direction de l'Environnement
- **Pilote partenaire** : Région



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Elaboration et suivi du Protocole
- **Indicateur 2** – Nombre de dialogues de gestion et part de projets d'établissements incluant un plan d'action écologique
- **Indicateur 3** – Nombre d'actions de mutualisation de ressources entre opérateurs ou services
- **Indicateur 4** – Nombre d'actions de formation/sensibilisation auprès des assistants familiaux, professionnels et jeunes



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Formaliser une stratégie « Protection de l'enfance, développement durable et résilience », traduite dans un Protocole partagé avec la Direction de l'Environnement et les partenaires territoriaux
- **Réalisation 2** – Inclure des engagements écologiques dans les dialogues de gestion avec les établissements (sobriété énergétique, mobilité douce, critères d'éco-gestes, réduction des consommations, alimentation durable, achat responsable, qualité de l'air et de l'eau, construction ou rénovation HQE, bilan carbone simplifié) et inclure dans les projets d'établissements des plans de résilience, articulant développement durable et anticipation de crises
- **Réalisation 3** – Déployer un programme de formation et sensibilisation des assistants familiaux et des professionnels aux enjeux écologiques et éco-gestes, organisation domestique résiliente
- **Réalisation 4** – Réfléchir avec le CJPE à une stratégie de sensibilisation des enfants aux enjeux écologiques et la déployer sur l'ensemble du département
- **Réalisation 5** – Développer un partenariat renforcé avec les acteurs de la transition écologique et des enjeux en santé-environnement (région, ARS, associations, entreprises de l'ESS) pour mutualiser les ressources, bénéficier d'appels à projets et favoriser la qualité de vie en santé des enfants confiés
- **Réalisation 6** – Créer un label départemental « Enfance protégée & durable » pour valoriser les établissements, services et familles d'accueil engagés

ACTION 40

Renforcer l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Attirer de nouveaux professionnels dans les métiers de la protection de l'enfance
- **Objectif 2** – Diminuer le turnover des professionnels de la protection de l'enfance



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF/MITS
- **Pilote partenaire** : IRTS



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Mieux communiquer sur les métiers de la Protection de l'enfance avec une cartographie des acteurs et des moyens modernes
- **Réalisation 2** – Coordonner la communication relative aux métiers de la protection de l'enfance
- **Réalisation 3** – Travailler à l'adéquation entre les référentiels de formation et les besoins des professionnels (formation initiale et continue)
- **Réalisation 4** – Réfléchir à la mise en place d'un management plus opportun des professionnels de protection de l'enfance et à l'amélioration de leurs conditions de travail



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Elaboration Cartographie des acteurs de la protection de l'enfance
- **Indicateur 2** – Moyens de communication utilisés
- **Indicateur 3** – Nombre de formations proposées
- **Indicateur 4** – Nombre de postes vacants dus aux difficultés de recrutement

ACTION 41

Développer un réseau d'accueil d'urgence territorialisé



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Accueillir les enfants en urgence sans rompre leur ancrage territorial
- **Objectif 2** – Repenser l'accueil d'urgence des 0-3 ans



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF/CDEF
- **Pilote partenaire** : Partenaires associatifs



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Cartographier les besoins de places en accueil d'urgence par territoire
- **Réalisation 2** – Organiser la coordination par le CDEF de places de PAM et d'accueil familial spécialisé dans l'accueil d'urgence sur l'ensemble du département
- **Réalisation 3** – Mettre en place une procédure afin de développer l'accueil d'urgence des enfants de 0-3 ans en familles d'accueil et repenser l'organisation de l'accueil en pouponnière
- **Réalisation 4** – Rédiger un cahier des charges de l'accueil d'urgence partagé entre tous les partenaires concernés



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Existence d'une cartographie
- **Indicateur 2** – Nombre de places d'accueil d'urgence territorialisées
- **Indicateur 3** – Nombre d'enfants de 0-3 ans accueillis en urgence en pouponnière et en famille d'accueil ; évolution de la durée de séjour en pouponnière
- **Indicateur 4** – Elaboration d'un cahier des charges

ACTION 42

Développer des solutions de répit-relais adaptées



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Prévenir les ruptures de placement en famille d'accueil et en établissement
- **Objectif 2** – Améliorer la qualité de vie de l'ensemble des enfants accueillis en structures collectives



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF / DPTS
- **Pilote partenaire** : Partenaires associatifs



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Définir les attendus des dispositifs de répit-relai, en évaluant les dispositifs existants (Esquif, places adossées aux MECS)
- **Réalisation 2** – Mener une réflexion sur une méthode en faveur de l'échange, de la coopération entre établissements relative aux dispositifs de respiration, répit, relais
- **Réalisation 3** – Mettre en place une procédure de fonctionnement en binômes/trinômes pour les assistants familiaux



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre d'enfants bénéficiant de solutions de relais/répits dans le cadre d'un placement
- **Indicateur 2** – Nombre d'enfants bénéficiant de solutions de relais/répits dans le cadre d'une mesure à domicile
- **Indicateur 3** – Nombre de binômes/trinômes d'assistants familiaux constitués
- **Indicateur 4** – Nombre de demandes non satisfaites

ACTION 43

Mettre au cœur du plan de contrôle des ESMS l'évaluation de la sécurité physique, émotionnelle et psychique des enfants confiés et mettre en place une stratégie de prévention contre les violences



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Garantir la qualité de prise en charge des enfants accueillis en établissement
- **Objectif 2** – Sécuriser l'accueil en établissement



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF/IGS
- **Pilote partenaire** : Partenaires associatifs



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Garantir la vérification systématique dans le plan de contrôle du Département de la sécurité physique, émotionnelle et psychologique des enfants au sein des lieux d'accueil
- **Réalisation 2** – Garantir la vérification systématique des casiers judiciaires (B2 et FIJAIS et attestations d'honorabilité)
- **Réalisation 3** – Réfléchir et mettre en place une procédure contre les violences au sein des établissements et réviser le processus pour le traitement des EIG



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Existence d'un Plan de contrôle
- **Indicateur 2** – Nombre de B2 et FIJAS contrôlés et attestations d'honorabilités
- **Indicateur 3** – Elaboration d'une nouvelle procédure de prévention et traitement des EIG

ACTION 44

Construire un baromètre de la qualité de vie et la prise en charge des enfants confiés



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Garantir et améliorer la qualité de vie des enfants confiés
- **Objectif 2** – Associer les enfants et les jeunes confiés à la politique de protection de l'enfance
- **Objectif 3** – Développer et harmoniser les attendus de la démarche qualité au sein des ESMS de protection de l'enfance



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF
- **Pilote partenaire** : INSEE



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Participer à une recherche/étude avec l'INSEE de Libourne pour la création d'indicateurs de qualité de vie
- **Réalisation 2** – Créer à partir de l'étude de l'INSEE, un baromètre de qualité de vie
- **Réalisation 3** – Déployer le baromètre à l'aide du CJPE



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Elaboration d'Indicateurs de qualité de vie
- **Indicateur 2** – Elaboration d'un Baromètre de qualité de vie
- **Indicateur 3** – Evaluation à N+ 1, +3, +5

ACTION 45

Se doter d'un référentiel départemental de l'accueil familial



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Harmoniser les pratiques des assistants familiaux et de l'ensemble des professionnels intervenant auprès de l'enfant confié en accueil familial sur l'ensemble du département
- **Objectif 2** – Offrir aux enfants une prise en charge équitable et de qualité sur l'ensemble du département
- **Objectif 3** – Lutter contre l'isolement des assistants familiaux



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF/SAF/ PMI



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Rédiger un Référentiel départemental de l'accueil familial
- **Réalisation 2** – Déployer le Référentiel sur l'ensemble du département en sensibilisant tous les professionnels concernés
- **Réalisation 3** – Organiser le travail en équipe au sein des PTS en réunissant tous les professionnels de l'accueil familial pour lutter contre l'isolement des assistants familiaux



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Suivi du déploiement du Référentiel
- **Indicateur 2** – Nombre de professionnels sensibilisés
- **Indicateur 3** – Evolution de l'organisation de travail d'équipe sur les PTS

ACTION 46

Se doter d'une procédure de contrôle et de traitement des alertes relatives aux assistants familiaux



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Sécuriser l'accueil des enfants en famille d'accueil
- **Objectif 2** – Sécuriser la pratique professionnelle du métier d'assistant familial
- **Objectif 3** – Garantir un dispositif d'accompagnement de l'assistant familial durant le temps de la procédure



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF/SAF/PMI
- **Pilote partenaire** : Justice, IGS



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Elaborer une procédure de contrôle de la prise en charge des enfants chez les assistants familiaux, déterminer les missions de chaque professionnel et service dans la mise en œuvre de celle-ci
- **Réalisation 2** – Valider la procédure avec les magistrats du siège et du Parquet en signant un protocole de mise en oeuvre
- **Réalisation 3** – Former les professionnels au repérage et à l'accompagnement des difficultés rencontrées par les assistants familiaux



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre d'utilisateurs de la procédure de contrôle
- **Indicateur 2** – Signature d'un Protocole d'accord
- **Indicateur 3** – Nombre de professionnels formés
- **Indicateur 4** – Nombre d'alertes traitées

ACTION 47

Mettre en place un plan de formation pluriannuel des assistants familiaux



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Améliorer la prise en charge des enfants confiés
- **Objectif 2** – Sécuriser les connaissances et compétences des assistants familiaux
- **Objectif 3** – Renforcer les compétences relatives aux accueils complexes et en urgence



Instance Partenariale III

→ **Pilote Département** : DPEF



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Identifier avec les assistants familiaux, les thèmes faisant défaut dans leur connaissance
- **Réalisation 2** – Formaliser et déployer le plan de formation et l'actualiser tous les 5 ans
- **Réalisation 3** – Renforcer la formation des assistants familiaux relative à l'accueil des enfants en situation complexe et l'accueil en urgence, faire intervenir les Equipes Mobiles Ressources dans la montée en compétence de ces professionnels



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre d'assistants familiaux nouvellement recrutés formés
- **Indicateur 2** – Nombre d'assistants familiaux formés par an et N+ 2, N+5
- **Indicateur 3** – Nombre de formations spécifiques pour l'accueil des situations complexes et en urgence

ACTION 48

Promouvoir le métier d'assistant familial en développant le partenariat avec France Travail



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Développer le placement en familles d'accueil plutôt qu'en établissements collectifs
- **Objectif 2** – Remplacer les départs à la retraite des assistants familiaux
- **Objectif 3** – Développer une politique de recrutement des assistants familiaux



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Réaliser une campagne de communication autour du métier d'assistant familial : campagne large et territorialisée
- **Réalisation 2** – Améliorer le parcours de professionnalisation des assistants familiaux
- **Réalisation 3** – Créer une documentation du métier d'assistant familial, réaliser des fiches métier



Instance partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF/SAF
- **Pilote partenaire** : France Travail



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de réunions d'information réalisées
- **Indicateur 2** – Nombre de personnes sensibilisées
- **Indicateur 3** – Nombre d'assistants familiaux recrutés
- **Indicateur 4** – Nombre de fiches métier réalisées

ACTION 49

Développer, sur le département, une offre d'accueil en familles d'accueil thérapeutiques



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Favoriser les placements dans un cadre familial plutôt que collectif
- **Objectif 2** – Proposer des solutions de prise en charge individualisée aux situations les plus complexes et notamment les enfants à double vulnérabilité



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF/SAF/MDPH
- **Pilote partenaire** : ARS



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Penser une organisation de recours à des familles d'accueil thérapeutiques : en interne et avec des partenaires
- **Réalisation 2** – Analyser l'opportunité et la réalisation de former des familles d'accueil internes du Département à être familles d'accueil thérapeutiques
- **Réalisation 3** – Penser la mise en place d'un plateau technique à destination des familles d'accueil thérapeutiques, construire et déployer l'intervention des EMR auprès des assistants familiaux pour les appuyer dans la prise en charge des enfants avec des besoins spécifiques



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Nombre de familles d'accueil thérapeutiques
- **Indicateur 2** – Nombre d'enfants pris en charge par des familles d'accueil thérapeutiques

ACTION 50

Expérimenter le cumul d'emploi pour les assistants familiaux, dans des conditions strictement définies



Objectifs stratégiques

- **Objectif 1** – Permettre le recrutement de nouveaux assistants familiaux
- **Objectif 2** – Diversifier les profils d'assistants familiaux
- **Objectif 3** – Lutter contre l'isolement de l'assistant familial



Instance Partenariale III

- **Pilote Département** : DPEF/SAF
- **Pilote partenaire** : France Travail



Réalisations attendues

- **Réalisation 1** – Conventionner avec l'Etat pour mettre en oeuvre en tant que Département préfigurateur ce nouveau dispositif
- **Réalisation 2** – Elaborer un Protocole strict de cette expérimentation
- **Réalisation 3** – Identifier des critères de réalisation positive du côté des assistants familiaux et du côté des enfants



Indicateurs de suivi

- **Indicateur 1** – Signature Convention
- **Indicateur 2** – Signature d'un Protocole
- **Indicateur 3** – Nombre de situations expérimentatrices réalisées

Glossaire

ADEPAPE : Association
Départementale d'Entraide des
Personnes Accueillies à la Protection
de l'Enfance

AEJM : Accompagnement Éducatif
Jeune Majeur

APJM : Accueil Provisoire Jeune
Majeur

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CASF : Code de l'Action Sociale
et des Familles

CDEF : Centre Départemental
Enfance Famille

CESSEC : Commission d'Examen
de la Situation et du Statut
des Enfants Confiés

CHU : Centre Hospitalier
Universitaire

CIIVISE : Commission Indépendante
sur l'Inceste et les Violences
Sexuelles Faites aux Enfants

CJM : Contrat Jeune Majeur

CJPE : Conseil des Jeunes
de la Protection de l'Enfance

COSTRAT : Comité Stratégique

CRIP : Cellule de Recueil des
Informations Préoccupantes

DDETS : Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités

DPEF : Direction de la Protection
de l'Enfance et de la Famille

DREES : Direction de la Recherche,
des Études, de l'Évaluation et des
Statistiques

EIG : Événement Indésirable Grave

EMR : Équipes Mobiles Ressources

ESMS : Établissements et Services
Médico-Sociaux

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

IP : Informations Préoccupantes

MDS : Maison du Département
des Solidarités

MDPH : Maison Départementale
pour les Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfants
à Caractère Social

MNA : Mineur Non Accompagné

MOOC : Massive Open Online Course

NEET : Ni en Études, Ni en Emploi,
Ni en Formation

ODPE : Observatoire Départemental
de la Protection de l'Enfance

OPP : Ordonnance de Placement
Provisoire

PEAD : Placement Éducatif
à Domicile

PJJ : Protection Judiciaire
de la Jeunesse

PMI : Protection Maternelle
et Infantile

PNE : Placement Non Exécuté

PPE : Projet Pour l'Enfant

SDEF : Schéma Départemental
de la Protection de l'Enfance
et de la Famille

TCD : Tiers Digne de Confiance

